

**sycomore**

# Rapport de durabilité et d'engagement actionnarial

# Préface

La sphère financière a un rôle-clé dans le développement d'une économie qui permet de relever les grands défis environnementaux, sociaux et sociétaux : **en tant que gérant d'actifs, il est de notre responsabilité de prendre nos décisions d'investissement au service d'une économie durable et d'encourager les entreprises dans leur transformation en réponse à ces défis.**

Sycomore AM a poursuivi en 2024 sa stratégie d'investisseur responsable et son engagement au service d'une économie plus durable et inclusive. Alors que la gestion d'actifs et plus particulièrement la gestion d'actifs ESG font face à des vents contraires, les résultats 2024 sont solides : la performance de nos fonds progresse et notre collecte nette est proche de l'équilibre. En résulte une hausse du résultat financier de 10%.

L'année 2024 a été marquée par la participation de Sycomore AM à la Convention des Entreprises pour le Climat. La feuille de route travaillée au cours de la convention contribue aux réflexions du comité exécutif et aux objectifs opérationnels fixés en lien avec notre stratégie et notre mission. Parmi ces objectifs, nous pouvons citer le maintien d'au moins 80% de nos encours suivant une stratégie labélisée ISR, la mesure du progrès des entreprises engagées ou encore la contribution à des travaux exploratoires sur des thèmes environnementaux ou sociaux, à l'instar du groupe de travail « (Re)localisation juste » dans le cadre du Think Tank « 2030, Investir Demain ».

À fin 2024, nous sommes fiers d'affirmer que 88% de nos encours suivent une stratégie labélisée ISR selon les nouvelles exigences entrées en vigueur en janvier 2025 et que près de 30% de nos encours sont classés Article 9 et adoptent une stratégie d'investissement engagée à contribuer positivement aux enjeux environnementaux et/ou sociaux. En outre, la Contribution Sociétale de nos investissements est stable à +31%, à comparer à +21% pour l'EuroStoxx TR, alors que la Net Environmental Contribution de nos investissements baisse de 3 points et s'élève à +8% à comparer à 0% pour l'EuroStoxx TR.

Nous avons consolidé l'équipe ESG avec l'arrivée de Clémence Bourcet, Anaïs Cassagnes et Erwan Créhalet. Ces arrivées viennent renforcer nos expertises, notamment sur les thèmes du climat et de la biodiversité. Nous avons poursuivi nos travaux de R&D en matière d'analyse ESG avec le déploiement de la méthodologie NEC 1.1, la formation des équipes et la revue de notre méthodologie de contribution sociétale des produits et services des entreprises.

Nous avons étoffé nos actions d'engagement actionnarial : c'est plus de 400 axes d'amélioration qui ont fait l'objet d'échanges avec près d'une centaine d'entreprises de notre univers d'investissement. Conscients de la force du collectif, nous avons rejoint le Club SMID initié par le FIR et sommes *co-chair* de l'initiative d'engagement FABRIC de Finance For Biodiversity Foundation portant sur l'impact de l'industrie textile sur la nature. Nous sommes également restés particulièrement engagés sur les enjeux climatiques, notamment auprès d'Engie en tant que co-lead au sein de CA100+.

Le présent rapport constitue la réponse de Sycomore AM aux exigences de l'Article 29 de la Loi Énergie Climat. Il suit les recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers en la matière. Il présente ainsi des éléments relatifs à la manière dont l'ESG est intégré à nos décisions d'investissement, la gouvernance et les moyens associés. Il est également l'occasion de revenir sur les performances de nos fonds en matière de durabilité et sur la mise en œuvre de notre politique d'engagement actionnarial.

Sycomore AM publie par ailleurs un rapport d'entreprise à mission qui détaille l'avancement de l'entreprise sur les quatre objectifs statutaires de la mission et sa déclaration annuelle relative aux indicateurs de principales incidences négatives en réponse au règlement SFDR.



# Sommaire

## 01

### Notre démarche d'investisseur responsable

1. Notre mission p. 4
2. Nos principales avancées 2024 p. 7
3. Implication dans les instances de Place p. 8

## 02

### La durabilité de nos investissements

1. L'intégration ESG dans nos fonds p. 10
  - Intégration systématique des enjeux de durabilité
  - Notre modèle d'analyse des entreprises
  - Analyse SPICE et risques de durabilité
  - Notre définition d'investissement durable
  - Classification SFDR de nos fonds
  - La recherche d'impacts
2. L'évaluation de la durabilité de nos investissements p. 17
  - Résultats 2024 de l'analyse SPICE de nos investissements
  - Analyse SPICE d'Arcadis
3. L'analyse environnementale p. 21
  - Stratégie d'alignement climat et biodiversité
  - Trajectoire quantifiée à horizon 2030
  - Net Environmental Contribution
  - Boîte à outils Climat
  - Boîte à outils Biodiversité
4. L'analyse sociale et sociétale p. 28
  - Contribution sociétale des produits et services
  - Environnement Happy@Work
  - Contribution sociétale en tant qu'employeur
  - Droits humains
5. L'analyse de la gouvernance p. 33

## 03

### Notre engagement actionnarial

1. Nos dialogues et actions d'engagement p. 35
  - Actions d'engagement
  - Engagements collaboratifs
  - Controverses et engagements
  - Suivi des progrès
  - Engagements environnementaux
  - Engagements sociaux
  - Engagements droits humains
  - Engagements tech et santé mentale
  - Engagements pharma et protection des patients
  - Engagements liés à la gouvernance
2. La mise en œuvre de notre politique de vote p. 46
  - Principaux motifs de votes contre
  - Résolutions d'actionnaires
  - Résolutions Say on Climate
  - Actions en Assemblées Générales

## 04

### Notre gouvernance au service de la durabilité

1. Gouvernance p. 51
2. Diversité p. 51
3. Politique de rémunération p. 52
4. Moyens humains, financiers et outils p. 53
5. Transparence et communication p. 54

# 01 Notre démarche d'investisseur responsable

## 1.1 Notre mission

En 2020, nous avons fait le choix de devenir **entreprise à mission**, selon la Loi Pacte et labélisée B Corp, et d'inscrire ainsi notre démarche d'investisseur engagé au cœur de notre raison d'être. Celle-ci prend forme à travers **quatre objectifs statutaires** détaillés dans notre rapport d'entreprise à mission.

Trois **objectifs** statutaires sont particulièrement centrés sur notre démarche d'investisseur :



**Proposer** des solutions d'investissement source de performance financière et permettant à ses clients de participer à une économie plus durable et inclusive.



**Mesurer et renforcer** la contribution environnementale et sociétale nette de ses investissements avec rigueur, transparence et pédagogie.



**S'engager** au service d'une finance utile comme moteur de transformation, auprès des entreprises investies et au sein de son écosystème, notamment avec ses fournisseurs, ses partenaires, ses actionnaires et sa Fondation.

Notre ambition est de **donner du sens aux investissements** de nos clients en créant de la valeur durable et partagée. Nous avons la conviction que les entreprises qui répondent aux **défis sociétaux et environnementaux** actuels, à travers leurs pratiques d'une part, et leurs produits et services d'autre part, sont les plus à même de **générer de la performance pérenne**.



Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes.

**Notre mission :  
humaniser  
l'investissement.**



## 1.1 Notre mission

Au service de la réalisation de notre mission, notre approche d'investisseur engagé se traduit par une recherche d'impacts positifs qui se concrétise sur les **trois dimensions de l'impact**.



### Notre intentionnalité

Notre raison d'être et l'ensemble de notre dispositif d'entreprise à mission inscrivent au cœur de notre modèle économique l'intention de contribuer à la génération d'impacts positifs pour l'environnement et la société.

Les processus de sélection de valeurs et de construction de portefeuilles des fonds thématiques sont basés sur des **critères spécifiques traduisant l'intention de chaque fonds** ; à titre d'illustration, le fonds Sycomore Europe Éco Solutions, recherchant des entreprises aux contributions environnementales positives via leurs produits et services, fonde la sélection de ses investissements sur l'évaluation de la Net Environmental Contribution (NEC). Plus largement, le développement de notre gamme de fonds ISR thématiques est le reflet de notre intention, en tant que société de gestion, de **contribuer à une économie plus durable et inclusive**.



### La démonstration par la mesure de l'impact de nos investissements

Notre ambition est de **rendre compte de la contribution de nos investissements à une économie plus durable et inclusive**. Nous développons progressivement notre approche de mesure d'impact. Nous rendons compte, pour chaque fonds, des indicateurs extra-financiers pertinents au regard de l'objectif poursuivi dans des reportings mensuels et un rapport annuel. Nous reportons notamment sur l'impact de nos investissements au travers de deux métriques : la Net Environmental Contribution (NEC) et la Contribution Sociétale (CS) des produits et services des entreprises en portefeuille. Nous présentons également, pour les fonds ISR, l'exposition des entreprises en portefeuille aux **Objectifs du Développement Durable** de l'ONU.



### Notre additionnalité

Il s'agit d'**identifier notre contribution, en tant qu'investisseur, aux impacts positifs générés par nos investissements**. Intervenant principalement sur les marchés cotés, nous n'apportons que rarement de nouveaux capitaux nécessaires au développement des entreprises et notre additionnalité peut à ce titre paraître limitée. Pour autant, à travers nos choix d'investissement et nos actions d'engagement actionnarial, nous encourageons l'amélioration des pratiques des entreprises et la contribution de leurs produits et services aux solutions répondant aux défis sociétaux et environnementaux actuels.

L'**engagement actionnarial** se matérialise dans nos dialogues individuels avec les entreprises, dans l'exercice de nos droits de vote ou encore dans notre participation à des initiatives d'engagement collaboratif<sup>1</sup>. Si le lien entre l'amélioration des résultats des entreprises et nos engagements reste difficile à établir, nous sommes convaincus de l'importance de ces **dialogues** et de la **dynamique collective** à laquelle nous participons pour soutenir le développement de modèles économiques plus durables, plus vertueux et davantage tournés vers le partage de la valeur avec toutes les parties prenantes. Cette démarche, ancrée dans notre ADN de gérant actif, fait l'objet d'un suivi des **axes d'amélioration** communiqués et des **progrès réalisés** par les entreprises. Nous définissons les thèmes prioritaires en cohérence avec notre recherche d'impacts.

Par ailleurs, **une partie des frais de gestion** de plusieurs de nos fonds ISR thématiques est **reversée à des associations** dont l'activité génère des impacts positifs alignés avec l'approche de chacun des fonds.

<sup>1</sup> Pour plus d'information sur notre démarche d'engagement, consulter [notre politique d'engagement actionnarial](#) et [notre politique de vote](#).

## 1.2 Nos principales avancées 2024

### Une démarche historique

Depuis sa création en 2001, Sycomore AM a déployé une démarche continue d'investissement responsable, inscrite dans les meilleures pratiques de place et suivant trois axes principaux : **les méthodologies d'analyse des enjeux de durabilité, l'offre de produits d'investissement responsable à la recherche d'impacts environnementaux et sociaux reconnue par des labels ainsi que la transparence de nos politiques ESG et de nos résultats en matière de performance durable.**

### Une gamme de fonds plus lisible et enrichie

Alors que notre gamme de fonds s'articule autour :

1. des fonds **Article 9** à la recherche d'impacts positifs nets sur l'environnement et / ou la société ;
2. des fonds labélisés **ISR** avec un minimum de 50 à 70% d'investissements durables ;
3. des fonds accompagnant la **transformation durable** des entreprises avec un minimum de 25% d'investissements durables.

Nous avons travaillé en 2024 sur la structure de notre gamme pour plus de lisibilité et l'avons enrichie sur le thème de la transition, avec :

- La **simplification de notre gamme à impact social**, désormais recentrée sur nos deux stratégies phares, Sycomore Global Social Impact et Sycomore Europe Happy@Work ;
- Le **lancement du fonds Sycomore Global Climate Transition**, complémentaire aux stratégies Éco Solutions. Ce fonds cible des entreprises alignées sur une trajectoire d'émissions nettes nulles d'ici 2050, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et aux initiatives de Place « Net Zero » pour atteindre la neutralité carbone globale.

### Labélisation et recommandations de l'ESMA

Notre engagement se poursuit afin de faire l'objet d'une reconnaissance externe par les labélisations applicables en matière d'investissement durable. **Nous avons fait le choix de maintenir le label ISR sur l'ensemble des fonds précédemment labélisés** et avons dans ce contexte adapté nos politiques et procédures aux nouvelles exigences entrées en vigueur en janvier 2025.

**Nous maintenons le nom des fonds** en lien avec leurs stratégies d'investissement responsable et adaptons les exclusions applicables en ligne avec les recommandations de l'ESMA entrant en vigueur en mai 2025.

### Amélioration continue de notre recherche ESG

L'année 2024 a été marquée par le déploiement progressif de la **nouvelle version de la méthodologie NEC (1.1)** au sein de notre univers d'investissement.

Dans le cadre du développement du nouveau fonds **Sycomore Global Climate Transition**, nous avons travaillé sur une méthodologie spécifique d'analyse des plans de transition des entreprises qui s'appuie sur le **Net Zero Investment Framework 2.0**.

### Transparence

En l'absence de cadre universel et précis en matière de durabilité, **Sycomore AM a toujours placé la transparence en matière d'investissement durable au cœur de sa démarche. En particulier, nos reportings mensuels consacrent 2 pages sur 4 aux indicateurs ESG, à l'exposition aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU, aux controverses et aux actions de votes et d'engagement mises en œuvre et des rapports annuels de durabilité et d'engagement actionnarial sont publiés chaque année pour nos fonds labélisés ISR et au niveau de la société de gestion pour assurer pédagogie, transparence et conformité aux attentes des régulateurs et labélisateurs.**

En 2024, la simplification de notre gamme à impact social ainsi que les travaux réalisés sur la méthodologie de contribution sociétale des produits et services se sont accompagnés de la **publication d'une nouvelle Charte Sociale** venant remplacer nos stratégies capital humain et capital sociétal.

#### NOS AXES PRIORITAIRES D'AMÉLIORATION POUR 2025

- La **définition de nouveaux objectifs environnementaux**, accompagnée de la publication d'une nouvelle version de notre stratégie capital naturel ;
- L'**amélioration de nos outils visant à intégrer davantage de données quantitatives dans nos approches d'évaluation ESG** ;
- Le **renforcement de nos approches sur les risques physiques et la biodiversité** ;
- La **meilleure évaluation des résultats de nos actions d'engagement** et la définition de nouveaux objectifs, au-delà des objectifs de moyens déjà définis ;
- L'**alignement des rémunérations de l'ensemble des collaborateurs avec la mission**, assuré par des objectifs de rémunération variable déclinés spécifiquement par métier.

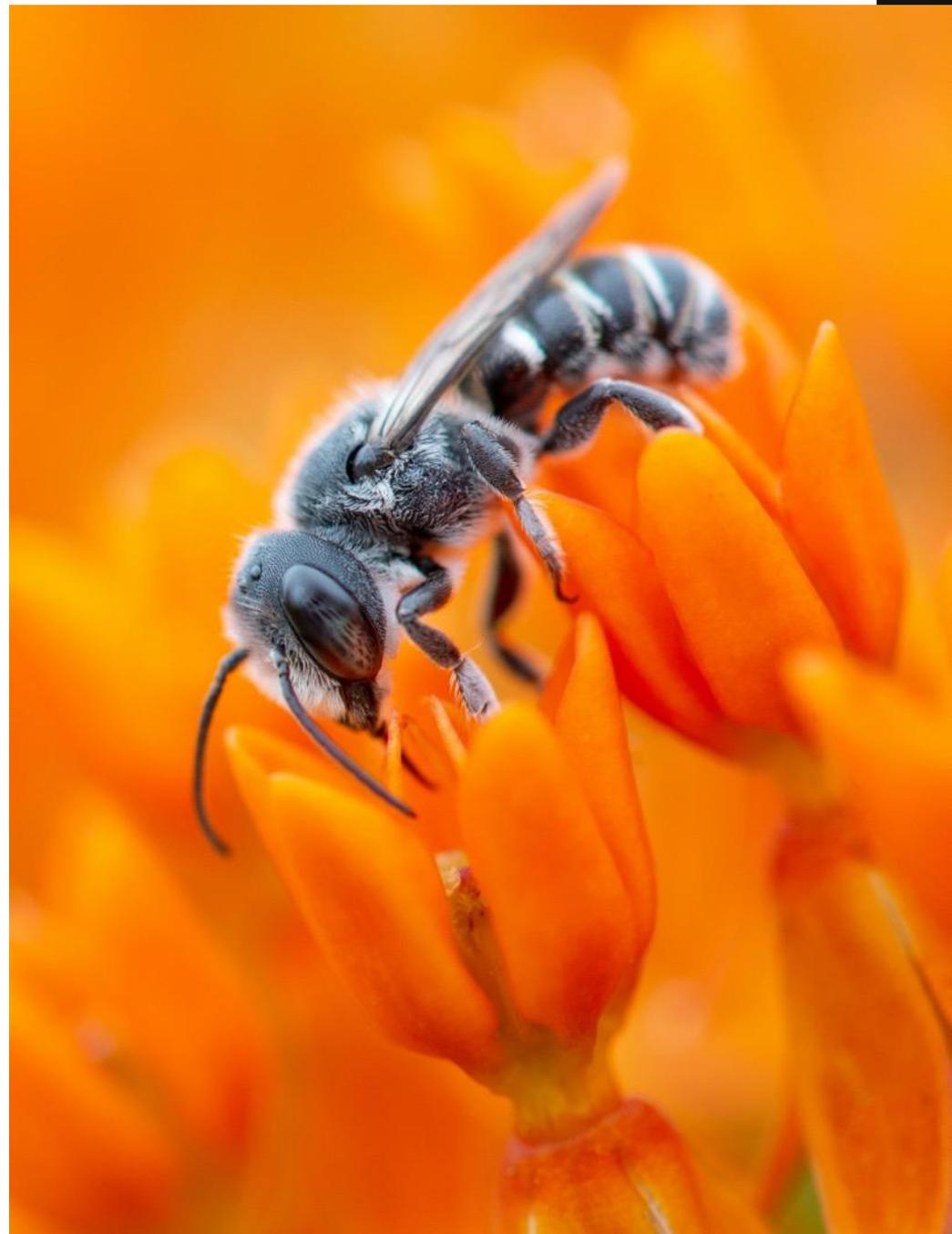
## 1.3 Implication dans les instances de Place

Convaincus de l'importance du travail collaboratif et collectif pour le développement d'une finance utile en réponse aux défis sociétaux et environnementaux actuels, nous sommes impliqués pour promouvoir une économie durable et participer au développement de l'Investissement Socialement Responsable au sein de notre écosystème, mais aussi auprès des entreprises et des épargnants.

Depuis sa création, Sycomore AM a déployé une démarche continue d'investissement responsable, inscrite dans les meilleures pratiques de place. Nous sommes engagés dans les initiatives de promotion et de développement de l'investissement responsable et impliqués au sein de coalitions d'investisseurs spécialisées sur des enjeux-clés, intervenons dans des établissements de l'enseignement supérieur, publions des articles et organisons des événements témoignant de notre engagement et de notre vision du monde de demain.

Ci-après sont présentées les initiatives dont nous sommes partenaires ainsi que notre niveau d'implication. L'année 2024 a notamment été marquée par notre implication croissante sur la thématique de la biodiversité, notre nomination au Comité du label ISR et notre participation aux travaux de révision du label Greenfin. Nous continuons de nous démarquer par notre contribution sur les enjeux sociaux, notamment en 2024 avec notre participation aux travaux de Place sur une taxonomie sociale. Nos actions d'engagement actionnarial, détaillées au chapitre 3, font aussi l'objet de travaux collaboratifs, notamment via la plateforme d'engagement du FIR : nous avons participé en 2024 à l'initiation du Club SMID qui vise à engager avec les entreprises de petites et moyennes capitalisations.

Si nous détaillons dans les deux pages suivantes nos principales contributions à certaines de ces instances en 2024, celles qui sont avant tout le support à nos activités d'engagement sont décrites directement au [chapitre 3](#).



## 1.3 Implication dans les instances de Place

INITIALES	NOM DE L'INITIATIVE	IMPLICATION 2024	THÉMATIQUE
AFG - Commission IR	Association Française de Gestion	+++	1 • Investissement responsable
Eurosif	Eurosif	+	1 • Investissement responsable
FIR	Forum pour l'Investissement Responsable	+++	1 • Investissement responsable
PRI	Principles for Responsible Investment	++	1 • Investissement responsable
Label ISR	Comité du label ISR	+++	1 • Investissement responsable
EVPA	EVPA, investing for impact	+	2 • Investissement à impact
GIIN	Global Impact Investing Network	+	2 • Investissement à impact
CDP	CDP	++	3 • Environnement
Climate Action 100+	Climate Action 100+	++	3 • Environnement
FAIRR	Farm Animal investment risk&return	+	3 • Environnement
Finance for Biodiversity Foundation	Finance for Biodiversity Foundation	+++	3 • Environnement
Greenfin	Greenfin label	+++	3 • Environnement
IIGCC	Institutional Investors Group on Climate Change	+	3 • Environnement
NECi	NEC initiative	+++	3 • Environnement
SBTi	Science-Based Targets initiative	++	3 • Environnement
Orée	Orée	+	3 • Environnement
1% for the Planet	1% pour la planète	+	3 • Environnement
NZI	Net Zero Initiative	+	3 • Environnement
Net Zero Engagement Initiative	Net Zero Engagement Initiative	++	3 • Environnement
PBAF	Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)	+++	3 • Environnement
Access To Medicine Foundation	Access To Medicine Foundation	+	4 • Social
CCLA - Workplace Mental Health Initiative	CCLA - Workplace Mental Health Initiative	+	4 • Social
Club 30% France	Club 30% France	+++	4 • Social
Club 30% Germany	Club 30% Germany	++	4 • Social
ICCR - Investor Alliance for Human Rights	Investor Alliance for Human Rights	+	4 • Social
IIRC	Investor Initiative for Responsible Care	++	4 • Social
LRIN	Labour Right Investor Network	+	4 • Social
WDI	Workforce Disclosure Initiative	++	4 • Social
Tech&Mental Health	Collaborative engagement on Technology, mental health & well-being	+++	5 • Tech
WBA	World Benchmarking Alliance	+++	6 • Environnement, Social, Tech

Légende des niveaux d'implication :

+ Basique : veille sur les travaux réalisés et participation ponctuelle à des engagements collaboratifs.

++ Intermédiaire : participation à certains travaux/questionnaires, proactif dans la conduite d'engagements et/ou la promotion de l'initiative auprès d'autres investisseurs et des entreprises.

+++ Avancé : participation active à la réalisation des travaux (groupes de travail, commissions, évènements, implication dans la gouvernance).

### 1.3 Implication dans les instances de Place



Notre directrice durabilité fait partie de la Commission Investissement Responsable de l'AFG. Ce comité se réunit tous les mois afin d'échanger sur les consultations européennes, les évolutions des labels et le positionnement de l'AFG. Des groupes de travail sont formés sur certains sujets spécifiques. Les travaux sont partagés à la Plénière Investissement Responsable ouverte à tous les adhérents qui a lieu chaque trimestre. En 2024, les consultations européennes et les évolutions du label ISR ont été les sujets les plus discutés et pour lesquels nous avons affirmé notre positionnement d'acteur engagé.



Membre depuis 2015, nous sommes administrateurs du FIR et participons activement aux travaux : membres de la Commission Engagement, nous sommes des relais actifs de la plateforme d'engagement du FIR.

En 2024, nous avons participé au dialogue mené avec Engie et avons poursuivi notre implication au sein de l'initiative d'engagement portant sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, en partenariat avec le FIR et RHSF. Nous avons rejoint le Club SMID, initiative des investisseurs représentant plus de 4 610 milliards d'euros d'actifs sous gestion, réunis pour dialoguer et engager avec les entreprises de petites et moyennes capitalisations (SMID) sur des sujets ESG. Nous sommes restés impliqués sur le plaidoyer en faveur de la légifération des résolutions « Say On Climate » et de l'amélioration de la prise en compte des actionnaires minoritaires en Assemblée Générale. Enfin, nous avons participé aux travaux portant sur une taxonomie sociale dont le FIR est partenaire et qui a donné lieu à une publication début 2025 « S'engager pour l'impact social ».



Notre directrice durabilité a été nommée au sein du comité du label ISR mi-2024 : cette nomination est une marque de reconnaissance de notre engagement de longue date pour un label ISR exigeant.



L'objectif des PRI est d'accroître la transparence des actions d'investissement responsable et de faciliter le dialogue entre les investisseurs, leurs clients et parties prenantes.

Signataire depuis 2010, nous avons complété, pour l'année 2022, notre « Responsible Investment Transparency Report » et obtenu le score maximal de cinq étoiles à l'ensemble des sections sur lesquelles nous avons reporté avec notamment un score de 96/100 à la section *Policy, Governance and Strategy*.

Nous avons poursuivi en 2024 notre soutien en tant que sponsor du prix FIR-PRI de la recherche. Nous avons utilisé le site des PRI pour relayer, avec AXA IM, notre initiative d'engagement portant sur la Tech et la santé mentale des utilisateurs. L'initiative est ainsi gérée via la plateforme proposée par les PRI.



En tant que représentant de l'Association Française de Gestion, AFG, au comité du label Greenfin, nous avons travaillé à une intégration pragmatique de la part alignée à la Taxonomie verte de l'UE comme critère possible additionnel pour qualifier une activité verte au sens du label. À l'issue de 4 comités, ces travaux ont abouti en 2024 à une nouvelle version entrée en vigueur suite à l'arrêté du 20 janvier 2025. Cette mise à jour facilite la qualification Greenfin pour toutes les entreprises publiant leur alignement taxonomique. Elle fait aussi du label Greenfin le premier label vert européen intégrant pleinement la taxonomie de l'UE.



Premier actionnaire et membre du conseil de surveillance de la NEC Initiative, nous accompagnons celle-ci dans son développement. L'année 2024 a été marquée par le déploiement de la méthodologie NEC 1.1 et la formation des utilisateurs, une collaboration étroite avec le FIR dans le cadre de leur rapport sur la transparence du CAC 40, la recherche de nouveaux financements et la promotion de la métrique comme outil de pilotage des stratégies environnementales auprès des entreprises.

## 02 La durabilité de nos investissements

### 2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

Notre approche d'investisseur responsable s'appuie sur **trois leviers d'actions** :



#### ÉVITER

Réduire notre exposition aux entreprises qui présentent des risques importants pour les parties prenantes ou l'environnement.

Ce levier d'actions s'appuie sur notre politique d'exclusion, notre politique de prise en compte des principales incidences négatives et des notes SPICE minimales comme critère d'in-vestissement.



#### ÉVALUER

Analyser de manière approfondie la prise en compte des enjeux de durabilité par les entreprises de nos univers d'investissement, à l'aide de notre grille d'analyse SPICE et d'indicateurs dédiés à l'identification des entreprises qui, par leurs produits et services, apportent des solutions aux défis sociaux, sociétaux et environnementaux.

Cette analyse s'appuie sur notre politique d'intégration ESG et la définition de critères de sélection permettant de flécher les investissements en ligne avec la stratégie de chaque fonds.



#### ENGAGER

Accompagner les entreprises à travers un dialogue constructif et exigeant, afin qu'elles améliorent la gestion de leurs impacts et participent aux transformations nécessaires à la construction d'un monde durable et inclusif.

Notre démarche d'engagement est explicitée dans notre politique d'engagement et dans notre politique de votes.

### Une intégration systématique des enjeux de durabilité dans l'analyse et les décisions d'investissement

Toutes les entreprises de nos différents univers d'investissement sont analysées selon notre modèle d'analyse fondamentale intégrant les enjeux de durabilité, **SPICE**. Cette analyse donne lieu à une note attribuée à chaque entreprise, allant de 1/5 pour les moins bien notées à 5/5 pour les mieux notées.

La note **SPICE** est ensuite prise en compte de différentes manières selon les instruments financiers.



Pour les **investissements en actions**, elle impacte ainsi le calcul de l'objectif de cours de l'action de l'entreprise dans les méthodes de valorisation par les flux de trésorerie actualisés et de valorisation par comparables. Les entreprises adoptant les meilleures pratiques de durabilité et disposant donc des meilleures notes SPICE bénéficient d'une prime alors que les entreprises les plus exposées aux risques de durabilité sont impactées par une décote.



Pour les **investissements en obligations**, la note SPICE constitue également le socle d'analyse des entreprises car elle reflète le degré de résilience de l'entreprise et donc sa capacité à rembourser sa dette. Les analystes-gérants peuvent aussi adapter leurs principales hypothèses (chiffre d'affaires, rentabilité, provisions, taux d'imposition, investissements, etc.) en fonction d'éléments chiffrés sur des sujets environnementaux, sociaux ou sociétaux.



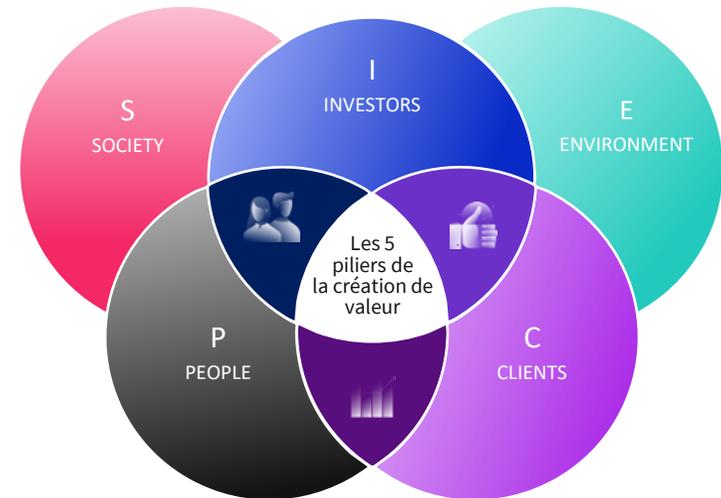
Pour notre **gestion pilotée**<sup>2</sup>, notre procédure de sélection de fonds intègre des critères ESG et certains fonds n'investissent que dans des fonds labélisés ISR ou équivalent.

## 2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

### Notre modèle d'analyse fondamentale des entreprises : SPICE

Convaincus qu'une entreprise ne peut créer de la valeur sur le long terme que si celle-ci est partagée par l'ensemble de ses parties prenantes, nous avons fait le choix d'**intégrer l'analyse des enjeux de durabilité à l'analyse fondamentale des entreprises.**

Notre **approche est globale et intégrée** : elle vise à appréhender au mieux les risques et opportunités rencontrés par les entreprises de notre univers d'investissement. Au-delà de l'intégration des enjeux de durabilité dans la conduite de leurs opérations, notre modèle s'attache à **évaluer le positionnement de l'offre de produits et services des entreprises en réponse aux défis sociétaux et environnementaux.** Notre modèle d'analyse fondamentale SPICE<sup>3</sup> est structuré autour de **cinq parties prenantes** :



### SOCIETY & SUPPLIERS

La note S traduit la performance de l'entreprise vis-à-vis de la société civile et de ses fournisseurs. Il s'agit d'analyser la capacité de l'entreprise à mener ses opérations de manière responsable sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, avec des critères portant sur les droits humains ou encore l'éthique des affaires. Le positionnement des produits et services en réponse aux enjeux sociétaux identifiés par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies représente une part importante de cette note, ainsi que l'impact de l'entreprise sur le développement des territoires grâce aux emplois directs, indirects et induits.

### PEOPLE

La note P évalue la gestion du capital humain, qui repose sur l'intégration des enjeux humains au sein de la stratégie de l'entreprise, sa culture interne, sa réponse aux droits fondamentaux des travailleurs et sa capacité à créer un environnement de travail propice au développement des talents.

### INVESTORS

La note I se concentre sur la relation entre l'entreprise et ses actionnaires. Notre analyse porte sur la solidité du modèle économique – à travers la structure de ses revenus, sa position concurrentielle, ses leviers de croissance (capacité d'innovation, potentiel de croissance externe, création de valeur organique), ainsi que sur la qualité de sa gouvernance, notamment en termes d'équilibre des pouvoirs et de prise en compte de la durabilité.

### CLIENTS

La note C s'intéresse aux clients de l'entreprise, à travers la prise en compte de leurs attentes dans le positionnement de l'offre et la gestion des risques vis-à-vis du respect des droits des clients, de la qualité des produits et plus largement du risque de réputation associé à l'activité commerciale et marketing.

### ENVIRONMENT

La note E agrège l'évaluation de la performance de l'entreprise vis-à-vis du capital naturel. Elle évalue l'exposition de l'entreprise au risque de transition, à travers la maîtrise des impacts environnementaux de ses opérations et la stratégie d'alignement à la transition écologique de son modèle économique. La contribution actuelle du modèle économique aux enjeux environnementaux est évaluée à travers la Net Environmental Contribution, indicateur suivant une approche en analyse de cycle de vie et intégrant les enjeux climatiques, de biodiversité et de gestion des ressources. Cette note intègre également l'exposition de l'entreprise aux autres risques environnementaux de moyen et long termes, comme ceux provenant du climat.

#### PONDÉRATION PAR DÉFAUT



<sup>3</sup> Pour plus d'information sur SPICE, les critères sous-jacents et les référentiels internationaux utilisés pour bâtir notre méthodologie d'analyse, consulter notre [politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial](#).

## 2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

### Analyse SPICE et risques de durabilité

L'analyse **SPICE** est notre méthodologie d'évaluation de la performance de durabilité des entreprises ainsi que de la gestion des risques et opportunités économiques, de gouvernance, environnementaux, sociaux et sociétaux.

La gestion de l'exposition de nos investissements aux risques de durabilité est notamment assurée par le critère de note minimale SPICE appliquée à la majorité des fonds.



En effet, notre modèle d'analyse SPICE prend à la fois en compte les **risques** et les **impacts** de durabilité, deux concepts intrinsèquement liés. À travers ses **90 critères sous-jacents**, SPICE intègre une analyse de l'exposition et de la gestion par l'entreprise des risques de durabilité tels que ceux liés à l'éthique des affaires, la fiscalité, les droits humains, les conditions de travail, la chaîne de sous-traitance, les catastrophes environnementales, la transition écologique et énergétique ou encore la protection des données individuelles, en cohérence avec l'**Article 3 du règlement SFDR** « **Politique des risques de durabilité** ». Concernant les risques de transition et les risques physiques, ils font partie intégrante du cadre d'analyse du pilier **E pour Environnement** de SPICE. Suite à une revue de l'approche SPICE en 2024, le poids du pilier E a été augmenté et est désormais compris entre 20% et 30% selon les secteurs d'activité.

Les incidences négatives couvertes par les indicateurs énumérés dans le règlement SFDR<sup>4</sup> sont intégrées aux critères de notre modèle SPICE, en fonction de leur « matérialité » par rapport aux activités et à l'empreinte régionale de chaque entreprise, et de la disponibilité des données correspondantes.



Sycomore AM considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, telles que définies par le règlement Sustainable Financial Disclosure Regulation (SFDR)<sup>5</sup>. La déclaration des principales incidences négatives relative à la période de référence se terminant le 31 décembre 2022 est publiée sur le [site web de Sycomore AM](#)<sup>6</sup>.

Globalement, parmi les **46 indicateurs d'incidences négatives** optionnels et obligatoires applicables aux entreprises, et hors indicateurs dédiés aux investissements souverains (14 indicateurs PAI listés dans le tableau 1 des RTS et les 32 indicateurs d'incidences négatives supplémentaires listés dans les tableaux 2 et 3 des RTS), **notre modèle SPICE en couvre 42** (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux) et 4 sont traités par notre politique d'exclusion (1 indicateur environnemental, l'exposition à l'industrie des énergies fossiles, et 3 indicateurs sociaux, comme les armes controversées, les violations/manquements au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).

Au-delà de l'analyse SPICE, notre **politique d'exclusion ISR** vise également à limiter l'exposition des fonds que nous gérons à certains risques de durabilité associés aux activités controversées par leurs impacts négatifs environnementaux ou sociaux importants.



Sont couverts par cette politique d'exclusion : l'armement controversé, le charbon, le tabac, les pesticides, la pornographie et la violation des principes du Pacte Mondial des Nations, pour tous nos encours. La politique appliquée à tous les fonds et mandats ISR ajoute à cela des exclusions visant le pétrole et le gaz conventionnels et non conventionnels et, plus largement, la production d'électricité carbonée. La majorité des exclusions est définie par des critères stricts basés sur des niveaux d'exposition du chiffre d'affaires des entreprises. Sur l'énergie en particulier, et afin de permettre, selon les stratégies d'investissement des fonds, d'accompagner les entreprises ayant défini des plans de transition robustes, des exclusions avec des seuils de tolérance sont utilisées. De même, dans une approche de progrès visant à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris, nous avons défini une démarche d'engagement spécifique aux entreprises exposées aux énergies fossiles<sup>7</sup>.

La gestion des risques de durabilité fait l'objet de contrôles spécifiques par les équipes de gestion des risques.



Compte tenu de la nature des risques de durabilité et de l'état actuel de la recherche académique sur le sujet, la robustesse des calculs d'impact sur les rendements financiers est encore trop peu significative pour être intégrée de manière efficace et le résultat risquerait d'aller à l'encontre de son objectif. Dans ce contexte, il nous paraît plus pertinent de gérer ces risques en contrôlant les « Tail Risks » et donc, en limitant les expositions des fonds aux entreprises les plus exposées aux risques de durabilité. C'est pourquoi les politiques d'exclusion et les critères de sélection qui autorisent uniquement les entreprises dont la note SPICE est supérieure à un niveau minimum à intégrer les univers d'investissement est, à ce jour, la meilleure approche de la gestion des risques de durabilité. **Nous travaillons actuellement au développement de stress tests ESG et les intégrerons à nos analyses lorsque les résultats seront probants.**

<sup>4</sup> Pour en savoir plus, consulter notre [politique relative aux principales incidences négatives](#). <sup>5</sup> Règlement (EU) 2019/2088 <sup>6</sup> <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?category=key=reports> <sup>7</sup> Notre approche d'engagement sur les énergies fossiles est détaillée dans notre [politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial](#).

## 2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

### Notre définition d'investissement durable

En 2022, Sycomore AM a travaillé à une **définition unique de l'investissement durable** pour l'ensemble de ses univers d'investissement. En cohérence avec la définition du règlement SFDR, cette définition s'articule autour de trois éléments :

#### 1 Identifier les investissements ayant une contribution positive aux enjeux environnementaux et sociaux listés dans la définition

- Depuis 2015, Sycomore AM a déployé des **métriques d'évaluation** de la capacité des **produits et services** d'une entreprise à répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux, tels que l'accès à des énergies renouvelables, la gestion efficace des ressources ou encore l'accès à des services de santé : la **Net Environmental Contribution** et la **Contribution Sociétale** des produits et services.
- Nous avons également développé, en partenariat avec The Good Economy, une métrique, **The Good Jobs Rating**, visant à évaluer la capacité d'une entreprise à créer, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, des **emplois pérennes**, de **qualité**, **accessibles à tous** et en particulier dans les zones géographiques qui en ont le plus besoin.
- Enfin, notre modèle d'évaluation du **capital humain**, Happy@Work, déployé depuis 2015, vise à identifier les entreprises qui offrent un cadre de travail particulièrement **favorable à l'épanouissement des collaborateurs**.

Un investissement est identifié comme ayant une contribution positive s'il franchit le seuil minimal fixé sur **au moins l'une des 4 métriques**.

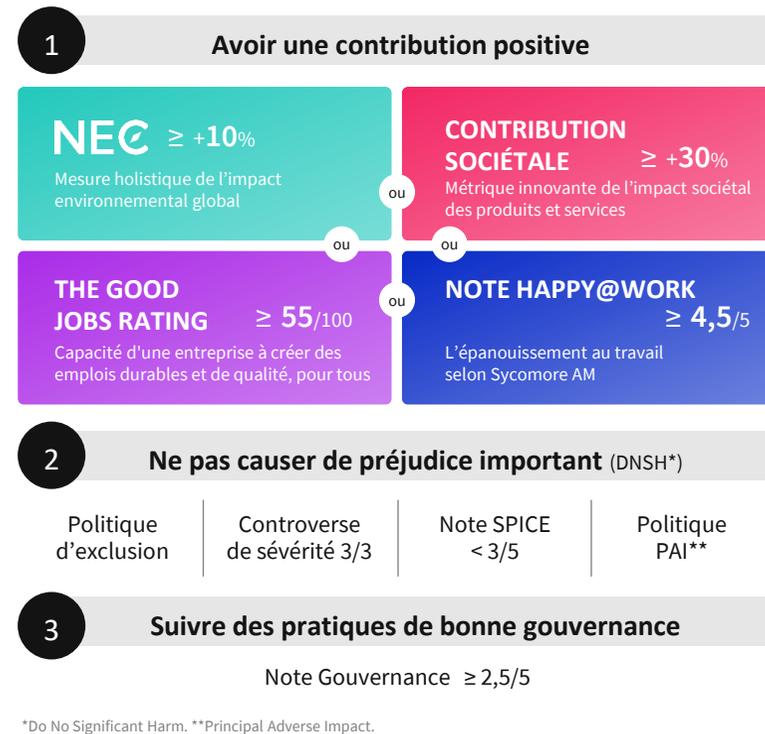
#### 2 Éviter les investissements pouvant causer des préjudices importants

Nous nous appuyons sur nos **politiques d'exclusion** et de **gestion des controverses** préexistantes, notre modèle de notation fondamentale **SPICE** intégrant les enjeux **ESG** et notre **politique de prise en compte des incidences négatives** (Principal Adverse Impact, PAI), publiée en 2023.

#### 3 Assurer la mise en œuvre de pratiques de bonne gouvernance

Une note de gouvernance minimale est nécessaire pour qu'un investissement soit qualifié de durable.

Cette définition peut se résumer comme suit :



#### Sélectivité

Moins de 50% des grands indices européens, et notamment l'EuroStoxx, est considéré « durable » par cette approche. Ce niveau de sélectivité s'inscrit dans la moyenne des sociétés de gestion françaises selon un sondage réalisé par l'Association Française de Gestion en février 2023<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Ce niveau de sélectivité s'inscrit dans la moyenne des sociétés de gestion françaises qui ont accepté de répondre à un sondage réalisé par l'Association Française de Gestion en février 2023.

## 2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

### Classification SFDR de nos fonds

S'appuyant sur la définition transparente et robuste présentée ci-avant, la classification SFDR des fonds d'investissement de notre gamme suit les principes suivants :

#### ARTICLE 9

Sont Article 9 les fonds qui expriment, à travers leurs objectifs d'investissement et les critères de sélection des entreprises, une **recherche d'impacts positifs nets sur l'environnement et/ou la société**. Ainsi, la majorité de nos fonds ISR thématiques ainsi que les mandats suivants des stratégies de gestion similaires à ces fonds sont classés Article 9.

#### ARTICLE 8

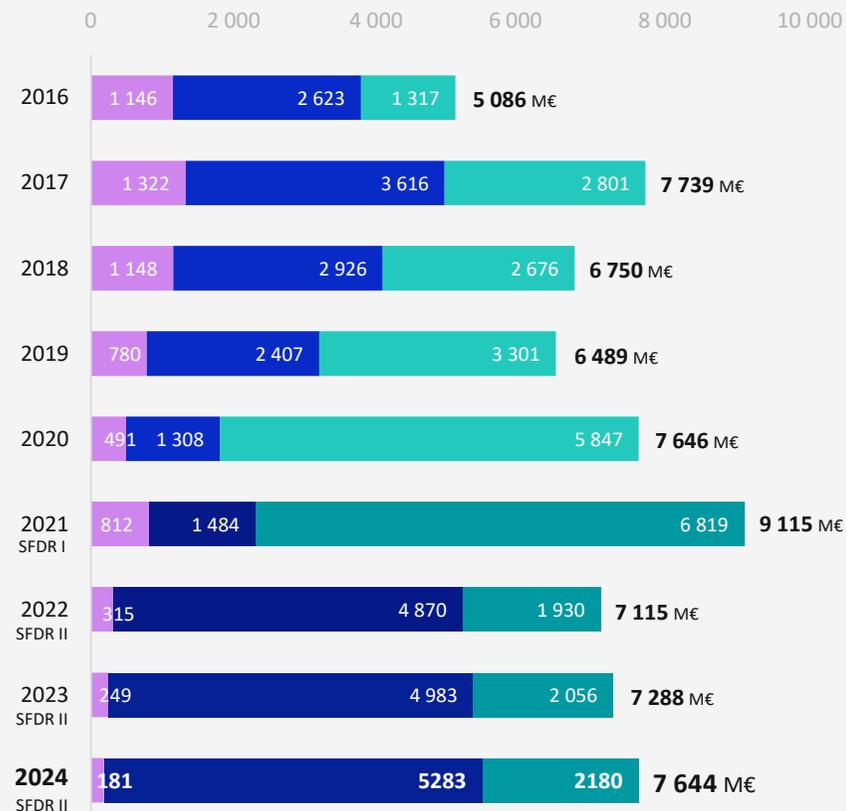
Sont Article 8 les fonds intégrant des **critères de sélection sur la base de la note SPICE** et de critères spécifiques en fonction de la philosophie de chaque fonds. Il s'agit majoritairement de fonds multithématiques labélisés ISR, avec des niveaux minimums d'investissement durable élevés de 50% ou 70%. Deux fonds ouverts intégrant des critères ESG dans leur processus de gestion sans être labélisés ISR relèvent aussi de l'Article 8 avec des niveaux d'investissement durable minimaux de 25% et 1%.

#### ARTICLE 6

Sont Article 6 les **fonds de fonds patrimoniaux** de notre offre de gestion pilotée n'intégrant pas de critères ESG.

### RÉPARTITION DES ENCOURS EN M€ PAR NIVEAU D'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DURABILITÉ

Le graphique ci-dessous détaille la répartition de nos encours sous gestion à fin 2024 selon la classification en vigueur à compter de janvier 2023.



## 2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

### Détail des fonds par classification SFDR

Classification SFDR II	Montant et pourcentage des encours totaux	Liste des fonds ouverts / patrimoniaux uniquement
Article 9	2 180 M€ <i>soit 29% des encours (28% en 2023)</i>	Sycomore Europe Éco Solutions Sycomore Global Éco Solutions Sycomore Europe Happy@Work Sycomore Global Social Impact* Sycomore Social Impact Sycomore Sustainable Tech Sycomore Inclusive Jobs Sycomore Environmental Euro IG Corporate Bonds
Article 8	5 283 M€ <i>soit 69% des encours (68% en 2023)</i>	Sycomore Sélection Responsable Sycomore Sélection Midcap Sycomore Sélection PME Sycomore Global Climate Transition Sycomore Sélection Crédit Sycomore Next Generation Sycomore Allocation Patrimoine Sycomore Partners Sycomore Opportunities** Sycoyield 2026 Sycoyield 2030 SRI Ageing Population SRI European Equity Alpha Responsible Opportunités Generali Vision Responsible Balanced Generali Vision Responsible Moderate Generali Vision Responsible Opportunity Planifique Horizon
Article 6	181 M€ <i>soit 2% des encours (3% en 2023)</i>	Ciflex Allocation ESC Convictions SP Convictions

\* En 2024, le fonds Sycomore Global Happy@Work a été renommé Sycomore Global Social Impact. \*\* Depuis 2023, Sycomore L/S Opportunités est devenu Sycomore Opportunities, fonds nourricier du fonds Sycomore Partners

### Statistiques de nos fonds ouverts par label

Labels	Montant	% des encours des fonds ouverts <sup>9</sup>	Liste des fonds ouverts
 ISR FRANCE	4 821 M€	82% (86% à fin 2023)	Sycomore Sélection Responsable Sycomore Sélection Crédit Sycomore Sélection Midcap Sycomore Sélection PME Sycomore Europe Éco Solutions Sycomore Global Eco Solutions Sycomore Europe Happy@Work Sycomore Global Social Impact Sycomore Social Impact Sycomore Next Generation Sycomore Allocation Patrimoine Sycomore Sustainable Tech SRI Ageing Population SRI European Equity
 Towards Sustainability BELGIQUE	2 629 M€	45% (52% à fin 2023)	Sycomore Sélection Responsable Sycomore Sélection Crédit Sycomore Europe Éco Solutions Sycomore Europe Happy@Work SRI Ageing Population
 Umweltzeichen AUTRICHE	811 M€	14% (25% à fin 2023)	Sycomore Sélection Responsable Sycomore Sélection Crédit
 Greenfin FRANCE	347 M€	6% (10% à fin 2023)	Sycomore Europe Éco Solutions
 Initiative Tibi FRANCE	391 M€	7% (4% à fin 2023)	Sycomore Sustainable Tech
 Finansol FRANCE	80 M€	1% (2% à fin 2023)	Sycomore Inclusive Jobs
 Relance FRANCE	90 M€	2% (1% à fin 2023)	Sycomore Sélection PME

La majorité de nos fonds ouverts est reconnue par le label ISR français. Selon la stratégie de commercialisation redéfinie en 2024, certains fonds sont labélisés en Belgique (Towards Sustainability) ou en Autriche (Umweltzeichen). Certains fonds sont également reconnus par les labels Greenfin, Relance et Finansol, ainsi que par l'initiative Tibi. Un mandat porte également le label Relance. Depuis 2022, 4 fonds patrimoniaux et un fonds dédié ont le label ISR (non comptabilisés dans le tableau ci-dessus).

<sup>9</sup> À noter que les fonds ouverts représentent 77% des encours totaux gérés par Sycomore AM à fin 2024. Le restant est constitué de fonds dédiés et de mandats.

## 2.1 L'intégration ESG dans nos fonds

### La recherche d'impacts

La recherche d'impacts dans nos investissements s'inscrit au cœur de notre mission d'investir pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes. Pour chaque fonds, l'objectif et le processus de sélection des investissements reflètent différents niveaux dans la recherche d'impacts. En adaptant le cadre méthodologique de l'Impact Management Project, forum visant le partage des bonnes pratiques en matière d'investissement à impact, nous pouvons classer les fonds de notre gamme en 3 groupes :

<b>INTENTION</b> <i>dans la recherche d'impacts</i>	<b>OBJECTIFS RECHERCHÉS</b> <i>au travers des 5 dimensions de l'impact</i>					<b>POSITIONNEMENT</b> <i>de nos fonds ouverts</i>	
 <b>Contribue aux solutions</b>	Quoi	Combien	Qui	Contribution	Risque	Part des fonds ouverts	Liste des fonds ouverts
<p>Les fonds thématiques de notre gamme <b>Éco Solutions contribuent au financement</b>, encore insuffisant aujourd'hui, de la <b>transition énergétique et écologique</b>.</p>	Génère des effets positifs spécifiques ...	importants et/ou pour beaucoup et/ou de long terme ...	au bénéfice de populations ou de causes défavorisées ...	en améliorant la situation initiale ...	avec un risque variable de ne pas remplir l'objectif fixé.	<b>517 M€</b>  <b>9%</b> 12% en 2023	Sycomore Europe Éco Solutions Sycomore Global Éco Solutions Sycomore Environmental Euro IG Corporate Bonds
 <b>Bénéficie à la société et à l'environnement</b>	Entraîne des effets positifs ...	Variables ...	pour des parties prenantes Variées ...	avec ou sans amélioration de la situation initiale ...	avec un risque Variable de ne pas remplir l'objectif fixé.	<b>3 633 M€</b>  <b>62%</b> 61% 2023	Sycomore... Europe Happy@Work Social Impact Global Social Impact Sustainable Tech Inclusive Jobs Sélection Responsable Francecap Sélection Midcap Sélection PME Next Generation Allocation Patrimoine <b>Global Climate Transition</b>
<p>La <b>majorité de nos fonds ouverts labélisés ISR</b> visent, à travers leurs objectifs en matière de durabilité et leurs processus d'investissement, le <b>financement d'acteurs offrant des solutions aux défis sociaux et environnementaux</b>. L'impact est d'autant plus fort que les contributions recherchées servent des marchés pour lesquels les capitaux sont insuffisants ou les parties prenantes concernées sont vulnérables. L'impact varie donc d'un investissement à l'autre au sein de chaque fonds.</p>	Peut entraîner des effets négatifs ...	peu importants ...	à l'encontre de populations défavorisées ...	avec ou sans amélioration de la situation initiale ...	avec un risque variable de ne pas remplir l'objectif fixé.	<b>1 714 M€</b>  <b>29%</b> 27% en 2023	Sycomore Sélection Crédit Sycomore Partners Sycomore Opportunities Sycoyield 2026 Sycoyield 2030 Sycomore Euro IG Short Duration
 <b>Évite les impacts négatifs</b>	Peut entraîner des effets négatifs ...	peu importants ...	à l'encontre de populations défavorisées ...	avec ou sans amélioration de la situation initiale ...	avec un risque variable de ne pas remplir l'objectif fixé.	<b>1 714 M€</b>  <b>29%</b> 27% en 2023	Sycomore Sélection Crédit Sycomore Partners Sycomore Opportunities Sycoyield 2026 Sycoyield 2030 Sycomore Euro IG Short Duration

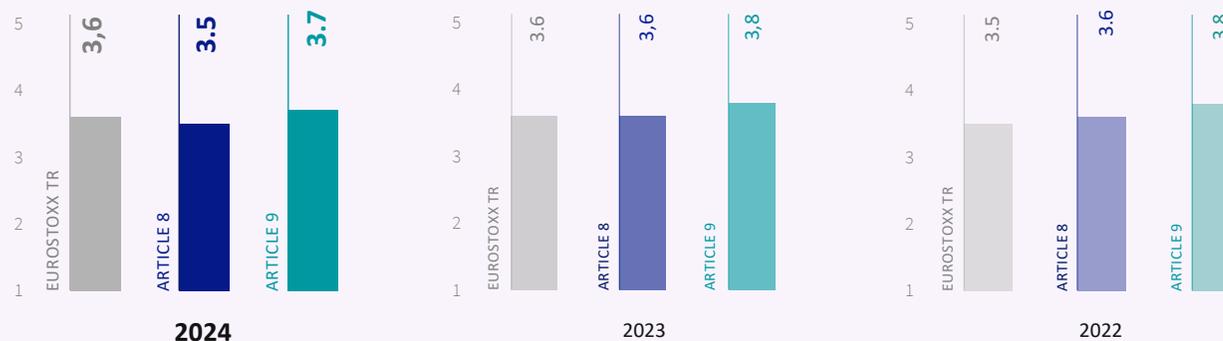
## 2.2 L'évaluation de la durabilité de nos investissements

### Les résultats 2024 de l'analyse SPICE de nos investissements

Comme le montrent les notes présentées ci-contre, la **performance de durabilité de nos investissements est directement corrélée au niveau de prise en compte des enjeux de durabilité.**

Ainsi, les fonds dits « **Article 9** » ont une **performance supérieure à l'EuroStoxx TR<sup>10</sup>**, alors que ceux dits « **Article 8** » ont une **performance comparable ou inférieure à celle de l'EuroStoxx TR**, indice de référence de la majorité des fonds actions *long only* gérés par Sycomore AM.

NOTE SPICE PONDÉRÉE<sup>11</sup> DES ENCOURS PAR NIVEAU D'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DURABILITÉ



Taux de couverture 2024 en poids – Fonds Article 6 (hors fonds de fonds, qui représentent moins de 2% des encours) : 100% ; Fonds Article 8 : 99% ; Fonds Article 9 : 100% ; EuroStoxx TR : 99%. Les données relatives aux fonds Articles 6 ne sont pas présentées, ceux-ci n'étant pas représentatifs car comptant pour 2% de nos encours sous gestion.

<sup>10</sup> La performance de l'EuroStoxx TR est comparée à celle de nos fonds, l'EuroStoxx TR étant l'indice de référence de la majorité de nos fonds actions *long only* ; DJ EuroStoxx Total Return, dividendes réinvestis. Lancé le 31 décembre 1991, cet indice mesure l'évolution des valeurs cotées dans les pays de la zone euro. Il compte environ 300 valeurs et utilise comme référence le flottant de chaque valeur afin de déterminer son poids dans l'indice.

<sup>11</sup> Les notes présentées correspondent aux notes des entreprises pondérées de leur poids dans chaque univers d'investissement tels que définis [ici](#).



## 2.2 L'évaluation de la durabilité de nos investissements

### L'analyse SPICE d'Arcadis, leader mondial des solutions durables dans l'ingénierie



**Leader mondial des solutions d'ingénieries durables dans les secteurs de l'environnement, de l'énergie, du bâtiment ou des transports**, Arcadis compte plus de 35 000 collaborateurs et opère principalement en Amérique, Europe et Moyen-Orient et plus marginalement en Asie-Pacifique.

En 2023, Arcadis publiait sa dernière stratégie intitulée « **Accelerating a Planet Positive Future** » détaillant ses objectifs financiers et extra-financiers pour la période 2024-2026. Cette feuille de route intègre pleinement les enjeux de durabilité et vient compléter un engagement de longue date, formalisé dès 2021 à travers la stratégie « **Maximizing Impact** » qui avait donné lieu à la création des **Global Business Areas** afin de se concentrer sur des projets liés à l'amélioration de la qualité de vie, dans le respect de l'environnement et des communautés locales.

### SOCIETY & SUPPLIERS

3,5/5

La mission d'Arcadis, formalisée autour de sa raison d'être (« **Improving quality of life** »), semble parfaitement alignée avec les solutions d'ingénierie et de conseil qui composent l'offre de la société néerlandaise. Cette dernière a su développer une expertise dans différents secteurs d'avenir tels que la mobilité, la transition énergétique ou encore la résilience des bâtiments urbains.



Arcadis a défini une démarche **droits humains complète et mature**, en commençant par rejoindre le **Pacte mondial des Nations Unies** en 2009. Cette démarche s'applique à l'ensemble de la chaîne de valeur : des audits fournisseurs sont réalisés, un mécanisme de traitement des plaintes permet à toutes les parties prenantes de dénoncer un manquement à la politique des droits humains, une formation obligatoire sur la thématique a été lancée en 2024 et des évaluations d'impact sont conduites sur les sites d'exploitation, la première ayant eu lieu en 2022 aux Philippines.

L'engagement d'Arcadis se traduit aussi à travers des initiatives spécifiques auprès des communautés locales : le groupe a lancé en 2010 le **Shelter Program** en partenariat avec **ONU-Habitat**. Ce programme s'articule autour de trois initiatives : la **Shelter Academy**, les **missions Shelter** et les **ateliers Shelter**. Les Arcadiens soutiennent l'action d'ONU-Habitat en partageant leurs connaissances et en offrant une aide théorique et technique pour relever les défis de l'urbanisation dans les pays en développement. Depuis 2010, 2 200 Arcadiens ont participé à plus de 100 missions Shelter dans 31 pays avec pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de populations vulnérables.

### PEOPLE

3,5/5

Arcadis engage ses plus de 35 000 collaborateurs à travers le monde grâce à une culture d'entreprise et une identité fortes. Les Arcadiens, quelle que soit leur localisation géographique semblent partager une même culture et jouissent des mêmes avantages. Arcadis considère ses employés comme son meilleur atout.

Afin de répondre au mieux aux demandes de ses clients, Arcadis a développé des **Global Excellence Centres** aux Philippines, en Inde ou encore en Chine. Le groupe a misé sur l'attraction de jeunes ingénieurs diplômés d'universités asiatiques prestigieuses afin de pouvoir se positionner sur des projets d'envergure en Asie-Pacifique. L'un de leurs arguments est la mobilité interne permettant à des ingénieurs indiens de partir travailler à Amsterdam par exemple, et vice versa.

Arcadis a à cœur la rétention de ses talents, c'est pourquoi la société s'est fixé un objectif inférieur à 10% de **taux de renouvellement des employés** et semble avoir trouvé la bonne formule puisque ce chiffre est passé de 14,7% en 2022 à 12,1% en 2023 puis 11,3% en 2024. Parmi les initiatives mises en place pour favoriser le **bien-être au travail**, Arcadis a lancé le **Workstyle Promise** en 2021, reconnaissant le besoin de flexibilité des employés pour gérer et équilibrer leur vie professionnelle et personnelle. Dans la continuité de cet engagement, le groupe est attentif aux retours des collaborateurs et les encourage à travers le « **Your Voice Wellbeing Survey** » et le « **Arcadis Workstyle and Workplace Survey** » qui captent respectivement la satisfaction vis-à-vis du bien-être au travail et les préférences et modes de travail des collaborateurs. Des actions sont mises en place suite aux réponses récoltées, notamment l'**Employee Assistance Program (EAP)**, qui offre à tous les employés un soutien confidentiel disponible à tout moment. Ce programme inclut un service de conseil relatif à des problèmes de santé mentale, émotionnelle et physique, des préoccupations juridiques et financières, le retour au travail en tant que parent ou encore le besoin de soutien en tant que manager.

Enfin, **Arcadis promeut la diversité** au sein de ses équipes à travers de nombreuses initiatives et groupes de travail et de soutien ainsi que d'objectifs chiffrés : **augmenter de 40% le nombre de femmes dans les effectifs d'ici 2026**. En 2024, les femmes représentaient 39,3% des effectifs, une augmentation de 2% par rapport à 2023.

## 2.2 L'évaluation de la durabilité de nos investissements



### INVESTORS – Modèle économique

3,8/5

Arcadis est une société néerlandaise faisant partie du Top 3 européen et Top 10 mondial dans le **secteur des services en ingénierie, design, management et conseil, avec un positionnement sur les domaines de l'environnement, des infrastructures, des bâtiments et de la gestion de l'eau.**

Elle affiche de très bons résultats en 2024 : une **marge d'EBITDA à 11,5%** et un carnet de commandes qui a atteint des niveaux record au cours des 6 derniers mois et qui devrait poursuivre sur sa lancée sur les prochains trimestres, selon le groupe. Ceci s'explique par la pertinence de l'offre couplée au contexte réglementaire actuel (intérêt croissant des acteurs publics et privés concernant les PFAS) et la présence géographique dans les pays en développement, ce qui devrait permettre de maintenir cette croissance et d'atteindre l'objectif du groupe de **12,5% d'EBITDA d'ici 2026.**

Cette croissance est largement portée par le **secteur de l'eau**, devenu une thématique centrale sur les marchés, et dont les revenus générés ont **augmenté de 16% en 2024**, par rapport à 2023. Arcadis se positionne en leader du secteur des solutions de gestion de l'eau et offre une large gamme de services : optimisation des réseaux (63% des revenus du segment), solution de traitement de l'eau et notamment des PFAS (~18%), projets d'adaptation au changement climatique (~18%). Sur ce segment, Arcadis réalise 65% de ses revenus aux États-Unis et bénéficie également d'accords d'envergure au Royaume-Uni dans le cadre de l'AMP8. Le groupe se différencie de ses pairs par son expertise concernant les polluants éternels, il est donc en bonne position pour tirer parti de la pression croissante des cadres réglementaires.

### INVESTORS – Gouvernance

3,9/5

Le groupe affiche des **ambitions élevées en matière de durabilité, soutenues par des organes de direction solides** : un comité de direction très expérimenté dans les domaines de l'ingénierie et du conseil mais également de la durabilité, et un conseil d'administration resserré de 7 membres dont 56% de femmes, 100% indépendant, avec 4 nationalités représentées. L'équilibre des pouvoirs est assuré par la séparation des rôles de directeur général occupé par **Alan G. Brookes** depuis 2023 et de président non-exécutif occupé par **Michiel P. Lap**. La feuille de route RSE est supervisée par le **comité durabilité**, composé de 4 membres, qui s'est réuni 4 fois en 2024 afin d'évaluer les performances de 2023, mettre à jour les objectifs SBTi, revoir le programme Carbon Travel Budget et, enfin, fixer des objectifs pour l'année 2025.

**Les enjeux de durabilité sont au cœur de la stratégie du groupe** et intégrés dans la rémunération court terme et long terme des dirigeants exécutifs à travers des indicateurs de performance liés à l'environnement (réduction de l'empreinte carbone) ou au capital humain (engagement des collaborateurs et diversité).

Dans sa stratégie 2024-2026 « **Accelerating a Planet Positive Future** », Arcadis a réitéré son engagement envers l'environnement et les communautés en déclinant 3 priorités stratégiques : le choix de projets durables, l'innovation digitale et le capital humain.



## 2.2 L'évaluation de la durabilité de nos investissements



### CLIENTS

4/5

Les opérations d'Arcadis sont réparties comme suit : 47% des ventes en Amérique, 44% au Moyen-Orient et en Europe et 8% en Asie-Pacifique. En 2022, Arcadis a annoncé une nouvelle structure globale afin d'optimiser les besoins croissants de ses clients. Ces changements stratégiques incluent notamment la création de 3 nouveaux segments : **Resilience, Places et Mobility**. En 2024, ils représentent respectivement 38% pour les deux premiers et 22% des revenus, les 2% restant étant générés par une nouvelle « business unit » appelée **Intelligence**.

Arcadis compte plus de 9 000 clients dont 251 font partie du **Key Client Program** qui regroupe les clients offrant le plus de potentiel pour l'avenir. Arcadis jouit d'une présence mondiale et multi-sectorielle, bien identifiée grâce à un **seul nom de marque mondial**.

Arcadis couvre une large typologie de clients, des **acteurs publics** avec des projets tels que l'optimisation de l'acheminement des déchets dans la ville de New York réalisé pour le New York Department of Sanitation, ou des **acteurs industriels privés** comme pour le projet de construction d'une usine durable pour une multinationale japonaise leader dans le secteur des biens de consommation. La culture du feedback client est très développée et vise une réponse précise aux besoins mais également une fidélisation prononcée et des relations de longue durée, un aspect crucial dans le secteur de l'industrie et dans le contexte de projets longs et complexes d'ingénierie.



### ENVIRONNEMENT

4,1/5



Le positionnement d'Arcadis comme acteur de la transition énergétique a pu contribuer à l'augmentation de son score **NEC** (de +20% en 2022 à **+22% en 2024**). L'amélioration du score s'explique également par une meilleure transparence dans la publication des indicateurs ESG. Les secteurs d'activités les mieux valorisés sont les énergies renouvelables et les transports résilients (voitures électriques, trains).

Le groupe a également pris des engagements environnementaux significatifs, et notamment climatiques, au niveau de ses opérations en **visant une neutralité carbone d'ici 2035 et s'aligne sur une trajectoire +1,5°C, validée par SBTi**. Les **progrès** réalisés par Arcadis sont très positifs puisque ses émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2 ont diminué de 66% par rapport à 2019, l'année de référence pour l'objectif SBTi.

La stratégie RSE d'Arcadis est en constante évolution. Son dernier **Plan de Transition Climatique**, publié en 2024, détaille les analyses de risques et opportunités pour chacun des enjeux environnementaux ainsi que les objectifs et engagements. Parmi les mesures concrètes de réduction des émissions, on retrouve notamment la transition de la flotte vers des véhicules électriques, l'utilisation d'énergies renouvelables comme source d'électricité, ou encore la diminution des déplacements des collaborateurs.

## 2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

### Notre stratégie d'alignement climat & biodiversité

Depuis 2016, Sycomore AM publie sa **stratégie Capital Naturel**. Revisitée en 2022, cette stratégie est au cœur de nos évolutions internes et de notre stratégie d'investissement. Publique, elle constitue un support de dialogue avec l'ensemble de nos parties prenantes : collaborateurs, fournisseurs, institutions, associations, actionnaires, clients et entreprises de notre univers d'investissement.

Après avoir posé le **cadre scientifique, institutionnel et sociétal** dans lequel nous plaçons notre action, et qui rend toujours plus impérieux la prise en compte de nos interdépendances dans les choix d'entreprises que nous souhaitons financer et accompagner, nous suivons les éléments-clés des **recommandations de la TNFD**, inspirés de ceux de la TCFD et présentons notre stratégie, la gestion des risques environnementaux, les métriques et objectifs que nous nous fixons et la gouvernance des sujets environnementaux.

Notre approche sur les enjeux environnementaux est :



#### Multi-enjeux

elle intègre les sujets liés à la biodiversité, aux ressources et au climat



#### Intégrée

elle fait partie de l'analyse fondamentale de toutes les entreprises de notre univers d'investissement



#### Complète

elle est réalisée en analyse de cycle de vie



#### Scientifique

elle repose sur un cadre scientifique établi



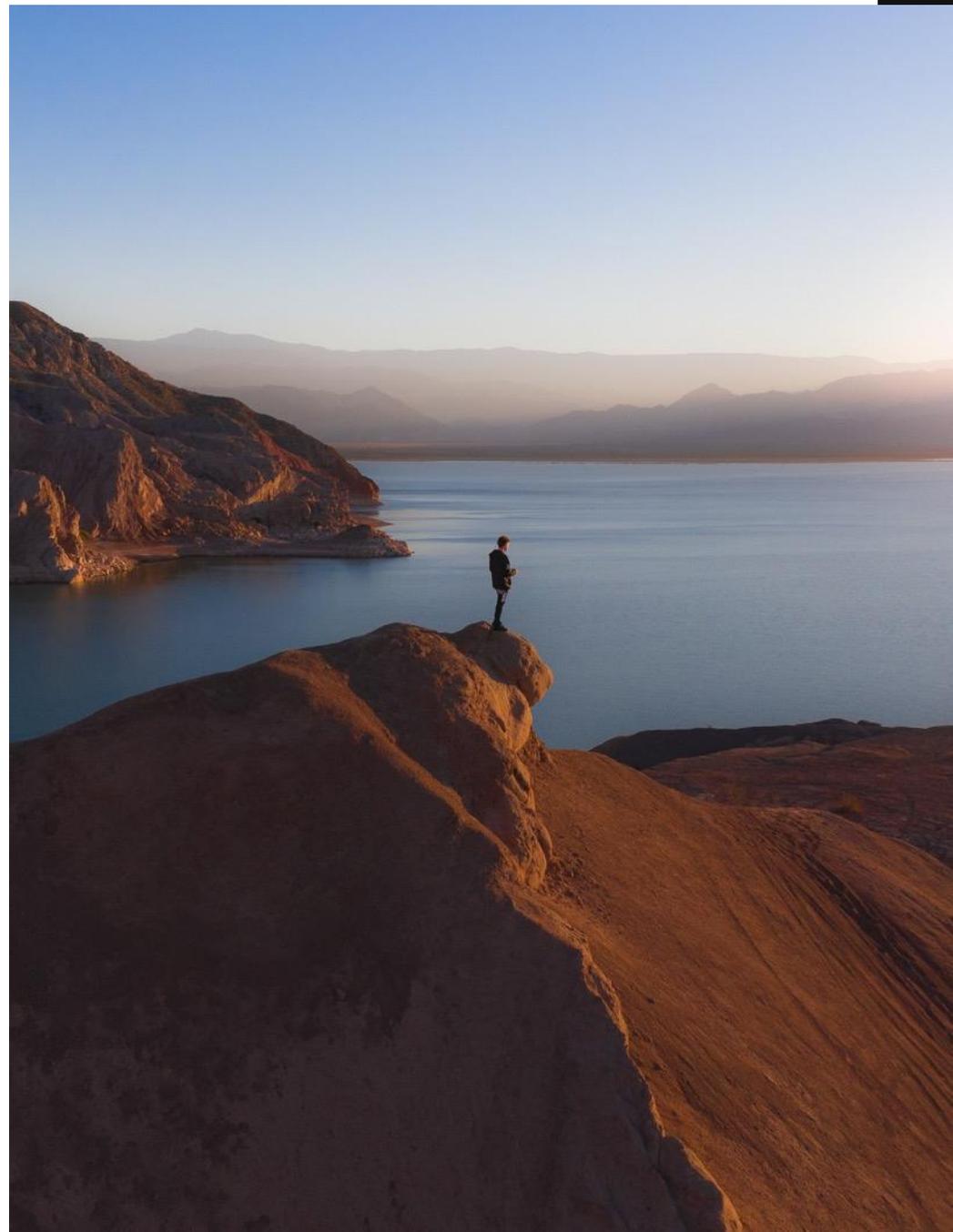
#### Collaborative

elle fait intervenir d'autres parties prenantes, tant dans le développement d'indicateurs que dans les engagements menés auprès des entreprises



#### Transparente

sur les méthodologies de mesure environnementale ainsi que sur nos résultats



## 2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

### Une trajectoire quantifiée à horizon 2030

En 2022, nous avons construit une **trajectoire quantifiée vers 2030 pour notre société de gestion** portant sur l'ensemble de nos actions et obligations investies en direct, et avons posé de nouveaux jalons en matière de **climat** et de **biodiversité**. Cette ambition s'inscrit dans le triple cadre de l'**Article 29** de la loi française **Énergie Climat** entrée en vigueur en 2021, de notre démarche d'**entreprise à mission** certifiée **B Corp** depuis 2020 et de nos engagements pris auprès de l'initiative **Science Based Targets** en 2021.

Notre trajectoire s'exprime en premier lieu grâce à la **Net Environmental Contribution** (NEC), un indicateur environnemental holistique qui couvre l'ensemble des **principaux enjeux environnementaux** que sont le **climat**, la **biodiversité** et les **ressources**. La NEC s'inscrit sur une échelle normée universelle allant de **-100%** à **+100%**, 0% représentant par construction la moyenne de l'économie mondiale. Elle est applicable à **tous les métiers** et à **toutes les classes d'actifs**. Afin d'atteindre notre objectif statutaire d'**augmenter la contribution de nos investissements à la transition écologique**, nous nous sommes fixés, au niveau de **Sycomore AM**, un **objectif de NEC à horizon 2030 de +20%** (partant de +4% en 2018).

NET ENVIRONMENTAL CONTRIBUTION



En complément de la NEC (dont la part climatique varie de 0% à 100% selon les activités et pèse en moyenne 50%), nous utilisons **deux méthodes** pour évaluer l'**alignement des entreprises** aux objectifs de l'**Accord de Paris**, en particulier l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale à moins de +2°C par rapport à l'ère préindustrielle et à horizon 2100 :

1. La hausse de température induite selon la méthode **Science-Based 2°C Alignment** (SB2A) exprimée en °C
2. La part de nos actifs nets investis dans des entreprises ayant des cibles validées par la **Science Based Targets initiative** (SBTi).

C'est sur ces deux indicateurs que nous avons fixé **trois objectifs moyen terme** qui ont été **validés par la SBTi** comme contribuant à l'objectif de limitation de la hausse de la température mondiale à 1,5°C.



Sur les enjeux de biodiversité, nous utilisons également la **Corporate Biodiversity Footprint**. Métrique développée par Iceberg Data Lab afin de modéliser l'empreinte biodiversité des entreprises à partir de leurs principales sources de pression sur la biodiversité. La méthodologie faisant l'objet d'évolutions significatives et manquant encore de maturité, nous n'avons pas fixé d'objectif sur cet indicateur.

En résumé, nos objectifs à horizon 2030 sont les suivants :

Net Environmental Contribution

≥ +20%

Hausse de température induite des portefeuilles selon SB2A

< +2°C<sup>12</sup>

Part des portefeuilles alignée à +1,5°C selon SBTi

≥ 40%

Part des portefeuilles alignée à +2°C ou moins selon SBTi

≥ 56%

<sup>12</sup> Avec un taux de couverture minimal de 70% des actions et obligations investies.

## 2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

### La Net Environmental Contribution : notre boussole environnementale

La NEC mesure le degré de contribution d'une activité économique à la transition écologique<sup>13</sup>. Scientifique, elle est basée sur des unités physiques de pollutions générées et / ou évitées, rapportées aux unités physiques de fonctions desservies, comme le kWh d'énergie fournie, le km parcouru ou la tonne produite. La NEC intègre non seulement l'enjeu climatique, mais aussi les principales autres pressions exercées sur la biodiversité. Elle adopte une approche en cycle de vie, en agrégeant les principaux impacts environnementaux le long des chaînes de valeur. Le résultat s'exprime par un score unique, sur une échelle normée de -100% à +100%, applicable à tous les métiers et à toutes les classes d'actifs, permettant ainsi son agrégation dans les portefeuilles et les indices.

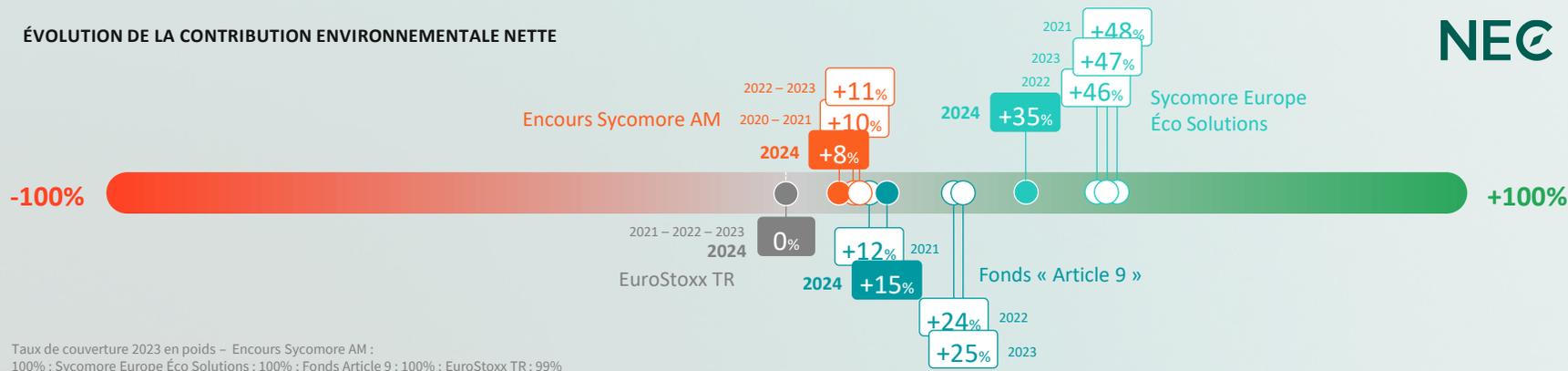
La NEC est structurée autour de 9 catégories d'impacts issues des méthodologies d'analyse de cycle de vie et couvre la plupart des principaux enjeux connus et répertoriés que l'on peut résumer par le **triptyque climat, biodiversité, ressources**.

Dès 2015, Sycomore AM a été à l'origine du développement de la NEC, aujourd'hui portée par la [NEC Initiative](#). Si l'empreinte carbone est prise en compte dans nos analyses et dans l'évaluation des plans de transition des entreprises, nous ne l'utilisons pas pour piloter notre stratégie environnementale à l'échelle de nos investissements. En effet, à un niveau agrégé, la division des émissions de gaz à effet de serre par un diviseur économique (chiffre d'affaires ou valeur d'entreprise) aboutit à des ratios dont les biais sont aujourd'hui clairement identifiés. Surtout, ils ne permettent pas d'appréhender l'usage final : produire de nouvelles voitures individuelles ou des locomotives pour les trains ? Produire davantage de vêtements ou fournir des services de traitement de l'eau et des déchets ? La NEC, grâce à son approche en cycle de vie, multi-enjeux et axée sur la fonctionnalité, nous permet d'appréhender ces sujets.

À fin 2024, la NEC des encours sous gestion de Sycomore AM s'établit à +8%<sup>13</sup>, en baisse par rapport à 2023 (+11% en 2023). Alors que la NEC de nos encours a nettement progressé entre 2018 (+4%) et 2020 (+10%), celle-ci est restée stable de 2020 à 2023 et connaît en 2024 un recul de 3 points. Cette baisse s'explique par le recul des encours des fonds environnementaux (qui représentaient 11% de nos encours à fin 2024 contre 14% à fin 2023), le développement de notre gamme de fonds globaux et obligataires pour lesquels la NEC n'est pas centrale dans les processus d'investissement, et plus largement, par une exposition plus faible, sur la totalité de nos encours, à des entreprises aux NEC très élevées. Cette tendance s'inscrit dans un contexte de sous-performance des entreprises développant des solutions environnementales, et de taux élevés. Cette contribution reste nettement supérieure aux indices de référence dont la NEC est proche de 0%. Au-delà de la NEC, les résultats, détaillés plus loin, relatifs aux entreprises ayant des cibles SBTi validées, dépassent les objectifs fixés à horizon 2030. Ainsi, à la lumière de ces résultats, la révision de nos objectifs environnementaux est une priorité pour 2025.

#### ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE NETTE

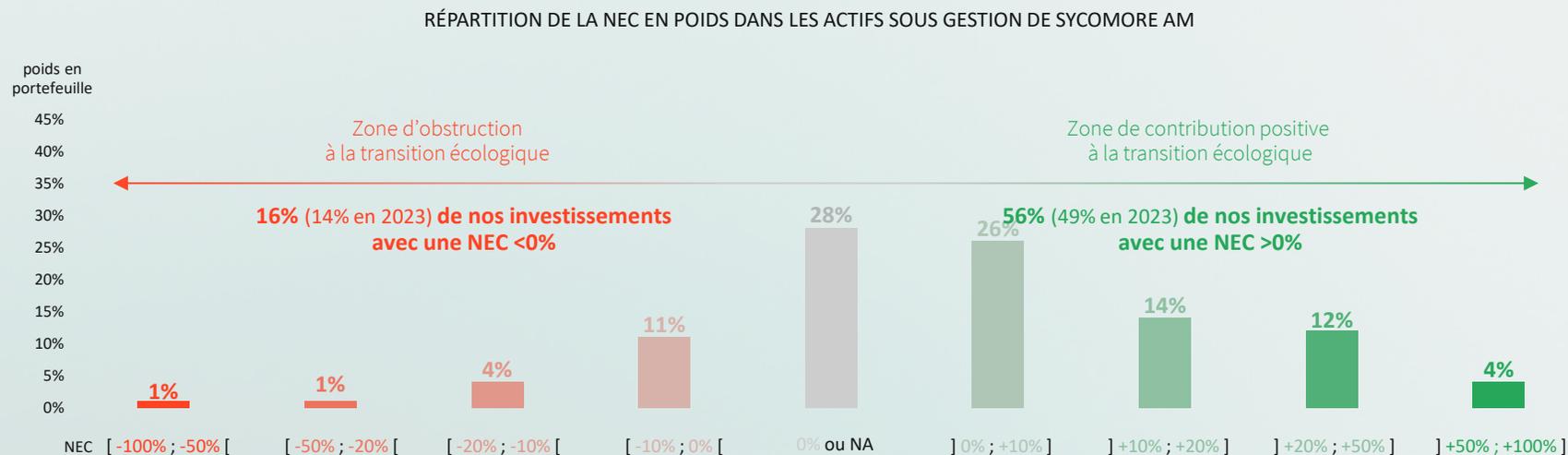
# NEC



<sup>13</sup> NEC 1.0 calculées par Sycomore AM, utilisateur expert licencié auprès de la [NEC Initiative](#), sur la base de données des années 2020 à 2023 sur l'ensemble des actifs gérés par Sycomore AM au 29 décembre 2023. La NEC Initiative met à disposition librement sa méthodologie via son site Internet.

## 2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

### La Net Environmental Contribution : notre boussole environnementale



Le dégradé de rouge indique la part de nos investissements réalisés dans des entreprises aux NEC négatives. On y trouve le transport aérien, les produits carnés, la voiture et le ciment. 16% de nos investissements se situent dans cette tranche, contre 14% en 2023. Notons que la part de nos investissements dans des entreprises aux NEC allant de -100% à -50% est de 1%, reflétant l'absence d'investissements dans les pesticides, les engrais azotés, le charbon thermique et les centrales au fioul.

Le gris identifie la part de nos investissements réalisés dans des entreprises aux NEC de 0%, qui représente 28% de nos investissements, à comparer à 37% en 2023. Il s'agit des entreprises qui proposent des produits et services non discriminés par rapport aux performances environnementales moyennes mondiales. À noter que cette part a nettement diminué en 2024 suite au déploiement de la NEC 1.1 qui intègre désormais des référentiels sur les secteurs pharmaceutique, financier et assurantiel estimés à 0% dans la version précédente.

Le dégradé de vert indique la part de nos investissements réalisés dans des entreprises aux NEC positives. Cette part est en nette augmentation par rapport à 2023 et représente 56% de nos investissements. Elle correspond aux solutions dédiées à la transition écologique, l'alimentation végétale par exemple, le recyclage, la rénovation des bâtiments, le train, le vélo, la plupart des énergies renouvelables et les transports en commun. La part des investissements aux NEC positives et inférieures à +10% a augmenté suite au déploiement des référentiels de la NEC 1.1 sur les secteurs pharmaceutique, financier et assurantiel.

## 2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

### Notre boîte à outils climat

Les **évaluations d'alignement climatique** constituent des éléments de réponse complémentaires à la NEC concernant la contribution de Sycomore AM aux objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, et notamment aux objectifs de l'**Accord de Paris**, en particulier l'objectif d'une hausse de la température mondiale à l'horizon 2100 inférieure à 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Ainsi, en complément de la NEC (dont la part climatique varie de 0% à 100% selon les activités et pèse en moyenne 50%), nous utilisons **deux méthodes pour évaluer la trajectoire des entreprises en portefeuille** :

#### Science-Based 2°C Alignment (SB2A)

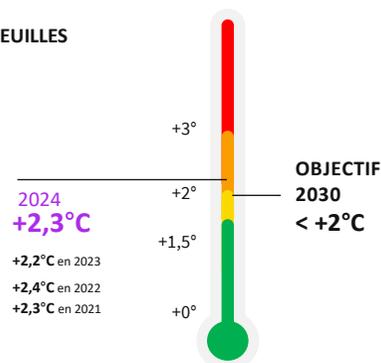
Développée par I Care et Iceberg Data Lab, la méthode SB2A permet de mesurer l'**alignement** d'une entreprise à des **scénarios bas-carbone** de référence, en fonction de ses performances climatiques passées (depuis 2010) et futures (jusqu'à 2050) et de la façon dont ces performances se comparent aux **trajectoires de décarbonation** du secteur d'activité de l'entreprise.

L'approche de décarbonation sectorielle (Sectoral Decarbonization Approach) permet d'attribuer un **budget carbone par secteur**, en se fondant sur les scénarios sectoriels 2°C de l'Agence Internationale de l'Énergie – à savoir le scénario 2°C (2DS) et celui visant 1,75°C (Beyond 2°C ou B2DS)<sup>14</sup>. SB2A permet ainsi de tenir compte de **tous les secteurs économiques, tout en différenciant les entreprises entre elles**. La méthode permet ensuite de convertir en « hausse de température induite » l'écart de performance de chaque entreprise par rapport à ce qu'elle devrait être dans un scénario bas-carbone. Une moyenne pondérée des hausses de température induite à horizon 2100 de chaque entreprise est ensuite réalisée, en fonction de son poids en portefeuille, pour obtenir une trajectoire de température au niveau du fonds.

#### HAUSSE DE TEMPÉRATURE INDUITE DES PORTEFEUILLES

À fin 2024, la méthode SB2A permet de couvrir 85% de l'actif net investi (contre 70% en 2023).

Selon la méthode, l'actif net investi induirait une hausse moyenne de température à horizon 2100 de **+2,3°C** (contre +2,2°C en 2023).



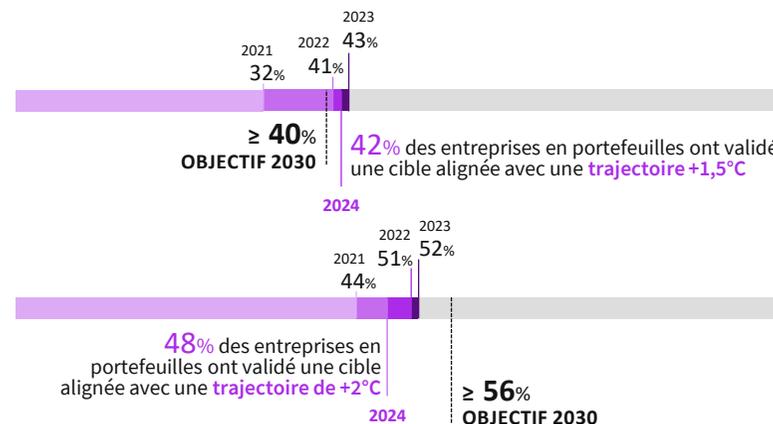
<sup>14</sup> Pour plus d'informations, consulter le rapport Energy Technology Perspectives 2017 (ETP 2017) qui présente trois trajectoires pour le développement du secteur énergétique d'ici 2060 et pose les bases des deux scénarios mentionnés ci-avant.

#### Science Based Targets initiative (SBTi)

SBTi est une initiative créée en 2015 par le Carbon Disclosure Project, le Pacte Mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le WWF. Elle encourage les entreprises à adosser leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux dernières données scientifiques sur le climat, c'est-à-dire alignés avec une trajectoire de +1,5°C et permettant à l'économie mondiale de réduire de moitié ses émissions d'ici 2030 et d'atteindre un niveau net zéro avant 2050, conformément aux recommandations du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et à l'Accord de Paris.

À fin 2024, les entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été validés par SBTi représentent **48% de l'actif net investi**. Selon le référentiel, **42%** de l'actif net investi est aligné avec une **trajectoire de +1,5°C**, **3%** avec une trajectoire « **nettement en dessous de +2°C** » et **2%** avec une trajectoire de +2°C.

#### PART DES ENTREPRISES EN PORTEFEUILLE AYANT VALIDÉ UNE CIBLE SBTi



## 2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

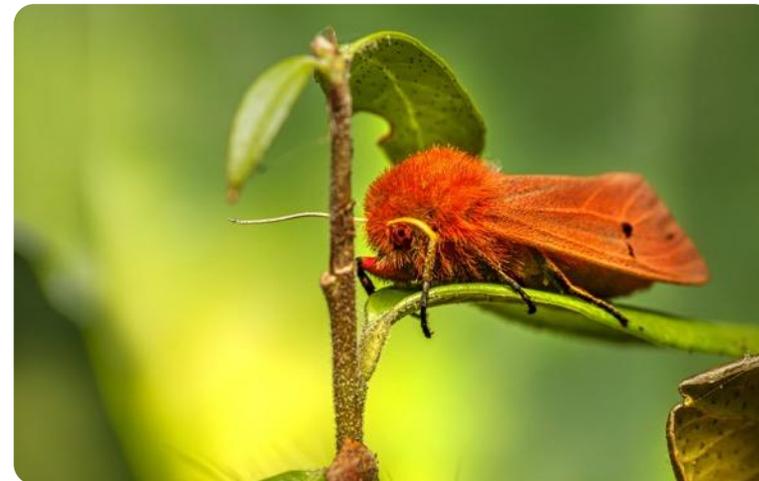
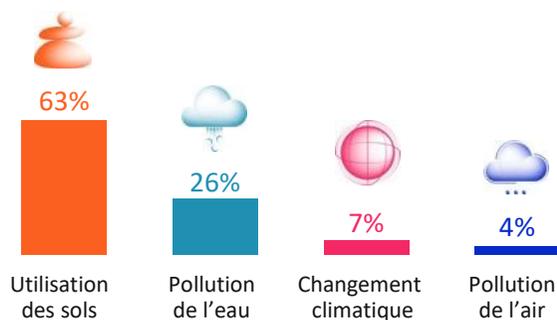
### Notre boîte à outils biodiversité

La *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF) est une métrique développée par Iceberg Data Lab afin de modéliser l'empreinte biodiversité des entreprises à partir de leurs principales sources de pression sur la biodiversité : l'utilisation des sols, les émissions de gaz à effet de serre, les rejets de polluants atmosphériques et de polluants dans l'eau. Elle vise à **intégrer les impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur** (scopes 1, 2 et 3). Ces éléments sont agrégés dans une empreinte exprimée en unité de surface, le  $m^2.MSA$ , pour *Mean Species Abundance*, soit l'abondance moyenne des espèces, exprimant la surface équivalente maintenue artificialisée par l'activité de l'entreprise en année N. La [méthodologie](#) complète est disponible en ligne.

À fin 2024, le taux de couverture des entreprises dans lesquelles nous sommes investis est de 82% (76% en 2023). L'empreinte biodiversité de nos investissements s'établit à **-38 $m^2.MSA$  par k€ investis** (-52 $m^2.MSA$  par k€ en 2023). Cette empreinte peut être comparée à celle d'un indice comme l'EuroStoxx qui est de -48 $m^2.MSA$  par k€ investis à fin 2024.

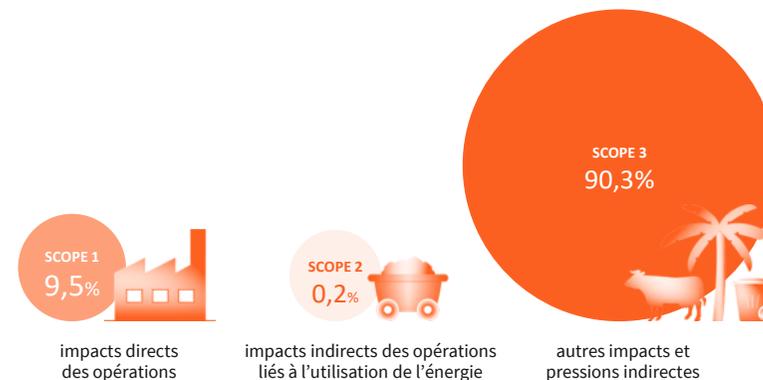
Cette empreinte est constituée de quatre impacts identifiés, associés aux pressions respectives sur la biodiversité **générées par les activités économiques des entreprises** et énumérées ci-dessus. L'empreinte biodiversité absolue des titres couverts se répartit comme suit :

#### RÉPARTITION DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DE NOS ENCOURS SELON LES SOURCES DE PRESSION



De même, l'empreinte nous permet de distinguer la source de ces impacts, tout au long de la chaîne de valeur des entreprises concernées. En moyenne, sur les valeurs des encours couvertes, les impacts se répartissent ainsi :

#### RÉPARTITION DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ DE NOS ENCOURS SELON LES SCOPES



## 2.3 L'analyse environnementale de nos investissements

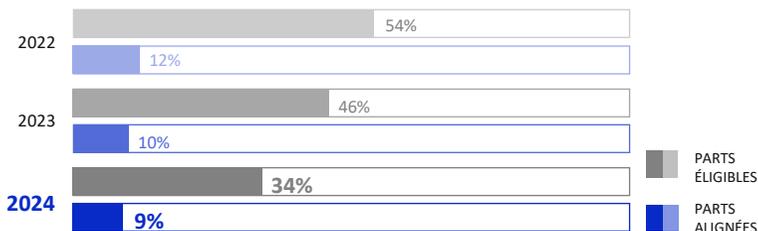
### Autres indicateurs

#### Taxonomie verte européenne

La Taxonomie verte de l'Union européenne a établi une **liste d'activités économiques éligibles ainsi que des critères d'alignement** afin d'orienter les flux d'investissements vers les entreprises contribuant à une économie à faible émission carbone, résiliente et économe en ressources<sup>15</sup>. Afin d'être alignées à la Taxonomie, les activités économiques éligibles doivent **contribuer substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux**<sup>16</sup> sans porter atteinte à ces objectifs dans leur ensemble.

**À fin 2024**, et selon le fournisseur de données MSCI, **34%** (46% en 2023) **des activités des sociétés détenues en direct dans tous nos fonds (actions et obligations) sont éligibles à la Taxonomie** et **9%** (10% en 2023) **sont alignées à la Taxonomie verte**. Ce chiffre peut par exemple être comparé à l'EuroStoxx à fin 2024 qui compte 38% (47% en 2023) d'activités éligibles et 7% (5% en 2023) d'activités alignées.

#### PARTS DE NOS ENCOURS ÉLIGIBLES ET ALIGNÉES À LA TAXONOMIE VERTE



Taux de couverture 2024 en poids des encours : 89%

Même si les entreprises ont commencé à reporter ces données en 2024, les écarts méthodologiques potentiels et la part de données estimées par MSCI représentent des limites importantes à l'interprétation de ces données. Néanmoins, la baisse des encours éligibles et alignés peut s'expliquer en 2024 par la baisse des encours des fonds Eco Solutions et plus largement par la baisse de la part des entreprises industrielles et énergies renouvelables sur l'ensemble de nos encours.

#### Exposition aux énergies fossiles

La part des encours de Sycomore AM investie dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles au sens du règlement SFDR est de **0,1% à fin 2024** (3,2% en 2023) soit **63 millions d'euros**. Cette exposition est associée soit à nos investissements dans des entreprises qui ont des expositions au gaz, comme **Iberdrola, E.ON ou encore Engie**. Cette exposition a nettement diminué suite à la mise en œuvre de la politique d'exclusion mise à jour conformément aux dernières exigences des différents labels auxquels nos fonds sont exposés et en particulier du label ISR français.



[https://france.representation.ec.europa.eu/informations/taxonomie-verte-mode-demploi-2022-01-13\\_fr](https://france.representation.ec.europa.eu/informations/taxonomie-verte-mode-demploi-2022-01-13_fr)

Atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

## 2.4 L'analyse sociale et sociétale de nos investissements

### La dimension sociale au cœur de notre démarche d'investisseur responsable

En partant de la théorie des parties prenantes, notamment développée par Freeman<sup>17</sup>, nous avons défini les **défis sociaux des entreprises** au travers de leurs différentes parties prenantes, ou l'ensemble des acteurs impactés positivement ou négativement par leurs activités. Notre démarche est d'évaluer dans quelle mesure les entreprises répondent aux **problématiques clés des 3 parties prenantes** que nous avons identifiées, les 3C :



#### LES CONSOMMATEURS

Les produits et services de l'entreprise contribuent-ils :

... à une **meilleure intégration des populations vulnérables** ?

... à l'**amélioration de la qualité de vie, de la sécurité et du bien-être des consommateurs** ?



#### LES COLLABORATEURS

Quelle est la place donnée au **capital humain** dans la stratégie de l'entreprise ?

L'entreprise crée-t-elle un **environnement de travail sain**, qui favorise le bien-être, l'auto-motivation et l'épanouissement des collaborateurs au quotidien ?



#### LES COLLECTIVITÉS

Quel est l'**impact net de l'entreprise sur le développement économique des territoires** dans lesquels elle est implantée au travers de l'emploi ?

L'entreprise a-t-elle un **comportement éthique** notamment en matière de droits humains, de fiscalité, ou au regard des différentes réglementations ?

Pour chacune de ces parties prenantes, nous évaluons la contribution des entreprises à travers une méthodologie d'analyse dédiée : **la contribution sociétale des produits et services pour les consommateurs, l'approche Happy@Work pour les collaborateurs et le Good Jobs Rating pour les collectivités**<sup>19</sup>.

<sup>17</sup> Stakeholder Theory: The State of the Art – R. Edward Freeman (1984) <sup>19</sup> Plus d'information sur notre approche sociale dans [notre Charte Sociale](#).

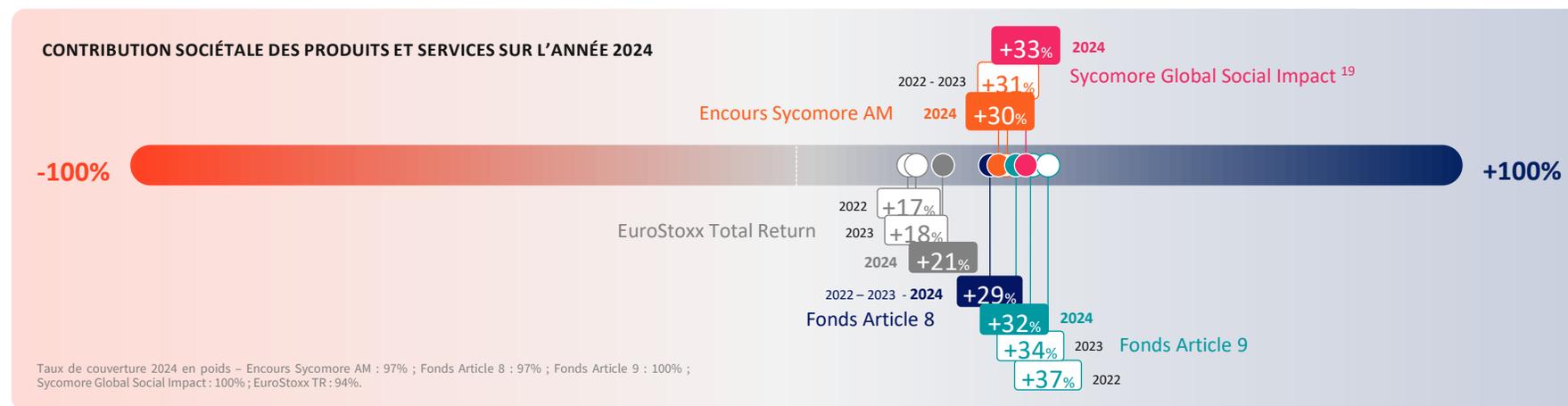
## 2.4 L'analyse sociale et sociétale de nos investissements

### La contribution sociétale des produits et services

Nous apprécions l'impact de nos investissements sur les grands enjeux sociétaux à travers la Contribution Sociétale (CS). Évaluée sur une échelle de **-100%** à **+100%**, la Contribution Sociétale des produits & services est une **métrique quantitative**, agrégeant les contributions positives et négatives des activités d'une entreprise en les pondérant selon leur contribution au chiffre d'affaires. Elle s'articule autour de **deux piliers** :

- Les offres de produits et/ou services **pour les populations vulnérables** ;
- Les offres de produits et/ou services qui **contribuent à l'amélioration de la qualité de vie, de la sécurité et du bien-être**.

Elle est évaluée selon des **référentiels sectoriels** définis par nos analystes ISR, notamment sur la base des enjeux sociétaux mis en évidence par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies<sup>18</sup>.



Parmi nos fonds « Article 9 », trois fonds se distinguent particulièrement par une contribution sociétale très positive :

À fin 2024, la contribution sociétale des produits & services des fonds dits « Article 8 » et « Article 9 » est nettement positive et supérieure à celle de l'EuroStoxx TR (respectivement +29% et +32%, à comparer à +21%). Cette surperformance résulte directement de l'utilisation de la méthodologie CS comme critère d'investissement pour certains de ces fonds et donc de l'orientation des investissements vers des entreprises dont la contribution sociétale des produits et services est positive.

La contribution sociétale moyenne des produits et services des entreprises investies dans le fonds **Sycomore Global Social Impact** s'établit à **+33%**, contre **+21%** pour l'**EuroStoxx**, reflet de l'objectif de gestion du fonds qui vise notamment à investir dans des entreprises apportant des solutions aux grands défis sociétaux. Cette stratégie se traduit par exemple par une exposition importante à des activités dont la contribution sociétale est élevée, telles que la santé, l'accès à des services essentiels comme la gestion des déchets ou les télécommunications.

<sup>18</sup> Plus d'information sur la méthodologie disponible dans notre [stratégie Capital Sociétal](#). <sup>19</sup> Les données passées du fonds ne sont pas présentées : le fonds Sycomore Global Happy@Work a été renommé en 2024 et ai devenu Sycomore Global Social Impact. Le fonds Sycomore Social Impact est devenu nourricier du fonds Sycomore Global Social Impact début 2025.

## 2.4 L'analyse sociale et sociétale de nos investissements

### L'environnement Happy@Work

L'évaluation du capital humain au sein de nos investissements vise à **identifier les pratiques des entreprises vis-à-vis de leurs collaborateurs**. La note People de l'analyse SPICE reflète ainsi, sur une échelle de 1 à 5, la qualité de la prise en considération des enjeux de capital humain, et en particulier la qualité de l'environnement Happy@Work qui représente 50% de la note People. En effet, forts de plus de 20 ans d'expérience au contact des entreprises, nous avons fait le constat suivant : **les entreprises qui se démarquent dans la durée et qui présentent des parcours boursiers remarquables ont un point commun : elles se distinguent par de fortes cultures d'entreprise et par l'engagement de leurs collaborateurs au service du succès collectif de leur société**. Ce constat est documenté par de nombreux travaux de recherche qui illustrent que, d'une part, le mal-être au travail a un coût pour l'entreprise et, d'autre part, des collaborateurs épanouis sont plus engagés et performants dans la durée.

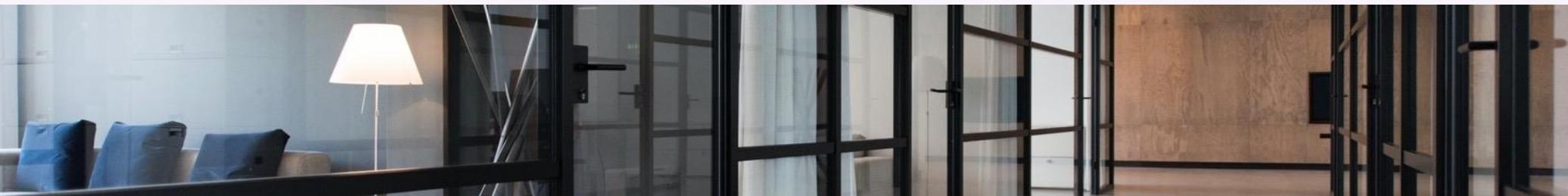
Nous avons ainsi défini des critères afin d'identifier les entreprises qui se différencient en créant **un environnement qui favorise l'auto-motivation et l'épanouissement des collaborateurs** dans leur travail au quotidien, **au-delà du bien-être**. Le niveau d'exigence de nos critères nous amène à dialoguer régulièrement avec les entreprises sur leurs pratiques, ce qui permet de les sensibiliser au sujet et d'inciter à **plus de transparence**. Le détail de nos actions d'engagement est présenté au chapitre 3.

**À fin 2024**, la qualité de l'environnement Happy@Work au sein des entreprises investies progresse avec le niveau d'intégration et de sélection des enjeux de durabilité. Les notes des fonds dits « Article 9 » sont supérieures à celles de l'indice de référence. En particulier, le fonds **Sycomore Europe Happy@Work**, qui sélectionne des entreprises accordant une importance particulière à la valorisation du capital humain, maintient une performance sociale nettement supérieure à celle des autres fonds et de son indice de référence, l'EuroStoxx TR.

#### NOTE PEOPLE PONDÉRÉE DES ENCOURS PAR NIVEAU D'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DURABILITÉ



Taux de couverture 2024 en poids – Article 6 (hors fonds de fonds, qui représentent moins de 2% des encours) : 100% ; Article 8 : 100% ; Article 9 : 100% ; EuroStoxx TR : 100%.



## 2.4 L'analyse sociale et sociétale de nos investissements

### La contribution sociétale en tant qu'employeur



Nous apprécions la **contribution sociétale** en tant qu'employeur au travers du **Good Jobs Rating**, métrique développée avec **The Good Economy** (la méthodologie est publique et disponible sur notre site).

The Good Jobs Rating est un **outil d'analyse de données permettant aux investisseurs d'évaluer la contribution sociétale des entreprises**, en qualité d'employeurs et d'acteurs économiques, à travers le monde et dans les différents territoires où elles sont implantées.

Cette métrique est composée de **trois dimensions** : **quantité, qualité & inclusion et géographie** afin d'évaluer la capacité d'une entreprise à **créer des opportunités d'emplois durables et de qualité, pour tous**, et particulièrement dans les zones – pays ou régions – où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour un développement durable et inclusif.

#### THE GOOD JOBS RATING

##### QUANTITÉ

Création d'emplois :

- directs
- durables
- indirects
- vs. secteur

##### QUALITÉ & INCLUSION

- Inclusion (genre, âge, qualification)
- Équité des rémunérations
- Progression des carrières
- Sécurité de l'emploi

##### GÉOGRAPHIE

Création de travail dans **les régions et les pays** où les besoins en matière d'emplois sont importants

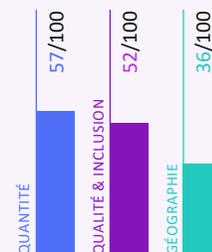
### Résultats 2024

Les scores consolidés des encours de Sycomore AM et des fonds **Sycomore Sélection Midcap** et **Sycomore Sélection PME** sont **proches de la moyenne, avec** :

- Des **scores Quantité particulièrement élevés**, de respectivement 57/100, 57/100 et 59/100, témoins de l'exposition à des entreprises particulièrement dynamiques en termes de croissance des effectifs ;
- Des **scores Qualité supérieurs à la moyenne** en raison de l'exposition à des secteurs plus performants sur des questions d'inclusion, d'accès durable à l'emploi et d'équité salariale ;
- Des **scores Géographie très inférieurs à la moyenne** du fait de l'exposition à des pays développés et à des zones économiques dynamiques où les problématiques d'accès à l'emploi sont moindres sur une échelle globale.

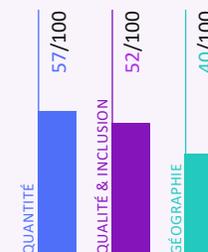
#### ENCOURS TOTAUX

48/100



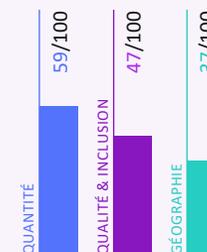
#### SYCOMORE SÉLECTION MIDCAP

50/100



#### SYCOMORE SÉLECTION PME

48/100



## 2.4 L'analyse sociale et sociétale de nos investissements

### Les droits humains

En adéquation avec la politique Droits Humains de Sycomore AM, l'analyse Society de SPICE intègre l'évaluation de la gestion des risques de violation des droits humains par les entreprises. Notre approche s'appuie sur :

1. **Une cartographie des critères d'analyse de notre modèle SPICE au regard des principaux risques de droits humains** envers les salariés, la société et les consommateurs ;
2. **Un critère d'analyse dédié aux droits humains au sein du pilier Society**, afin que celui-ci vise à identifier le niveau d'alignement des démarches de droits humains des entreprises aux trois composantes proposées par les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme que sont la politique des droits humains, le dispositif de diligence raisonnable et le système d'alertes ;
3. **Un cadre d'analyse des risques saillants en matière de droits humains** auxquels les entreprises sont susceptibles d'être exposées, qui permet de pré-identifier les risques saillants potentiels par grand secteur d'activité et par zone géographique.



### Accompagner les entreprises dans la formalisation d'une politique de Droits Humains

Nous accordons une importance particulière à l'accompagnement des entreprises dans une meilleure prise en compte des droits humains, et ce, au sein de l'ensemble de leur chaîne de valeur. C'est dans cet objectif que nous encourageons les entreprises à formaliser une politique de Droits Humains, alignée aux standards internationalement reconnus en la matière, et en particulier aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de l'ONU (UNGPs).

Loin d'être un simple exercice de style, l'adoption d'une politique de droits humains portée à tous les niveaux de l'organisation, et appliquée à toutes les parties prenantes, envoie un **signal fort de prise en considération de ces enjeux par les entreprises**. Elle permet de **passer d'une position réactive à proactive**, et ouvre la voie à **plus de confiance et de collaboration avec les investisseurs, les fournisseurs et sous-traitants, les populations locales, les ONGs, etc.**

**Comme présenté au chapitre 3, les droits humains ont constitué l'une des thématiques prioritaires d'engagement pour 2023.** Nous avons à ce titre formalisé une note ainsi qu'un courrier type à destination des analystes-gérants précisant nos attentes en matière d'adoption de politiques de droits humains et de déploiement de démarches répondant aux recommandations des Principes directeurs de Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

L'objectif est de **s'assurer que les entreprises visent ainsi à identifier et limiter leur exposition aux risques de violation des droits de l'Homme mais aussi à protéger les individus et en particulier les populations vulnérables.**

Ainsi, en 2024, **nous avons soumis 17 axes d'amélioration à 10 entreprises** de notre univers d'investissement sur le sujet des droits humains.

Ces travaux sont essentiels dans la gestion des principaux impacts négatifs (« PAI ») du règlement européen de transparence et finance durable (« SFDR »).

## 2.5 L'analyse de la gouvernance des entreprises

Tel qu'il est habituellement utilisé, le terme de « gouvernance d'entreprise » désigne l'ensemble des règles et des principes qui déterminent la manière dont une entreprise est gérée et contrôlée, et la répartition des pouvoirs entre les différentes instances. Notre évaluation de la gouvernance vise, d'une part, à évaluer l'équilibre des pouvoirs ainsi que la qualité du management et du conseil d'administration ou de surveillance. D'autre part, nous nous assurons de la prise en compte de l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes et d'une répartition équitable de la valeur créée, facteur de performance durable pour l'entreprise. Nous analysons pour cela la qualité de la communication financière, l'alignement des intérêts des dirigeants et ceux des actionnaires à travers la structure actionnariale, l'actionnariat dirigeant et la politique de rémunération. À travers l'analyse de la structure du capital, nous évaluons également le risque de porteur obligataire.

### NOTE GOUVERNANCE PONDÉRÉE DES ENCOURS PAR NIVEAU D'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DURABILITÉ

À fin 2024, les notes de gouvernance des fonds dits « Article 9 » sont supérieures à celles des autres fonds et de l'Eurostoxx TR, reflétant l'importance accordée aux enjeux de gouvernance dans notre sélection de valeurs responsables au sens du règlement SFDR. Une note minimale sur ce pilier est d'ailleurs appliquée comme filtre préalable à tous nos investissements.



Taux de couverture 2024 en poids – Fonds Article 6 (\*Hors fonds de fonds (qui représentent moins de 2% des encours) : 100% ; Fonds Article 8 : 100% ; Fonds Article 9 : 100% ; EuroStoxx TR : 100%.



## 03 Notre engagement actionnarial

L'engagement actionnarial consiste à inciter les entreprises à **améliorer structurellement leurs pratiques en matière de durabilité**, en formulant des axes d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un suivi de long terme.

C'est un élément-clé de la mise en œuvre de notre mission, et en particulier de notre **quatrième objectif statutaire**, qui vise à **s'engager au service d'une finance utile comme moteur de transformation, auprès des entreprises investies et au sein de son écosystème**.

« Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes. **Notre mission : humaniser l'investissement.** »

Nos politiques d'engagement et de vote s'applique à l'ensemble de notre gestion, mais à des intensités variables en fonction de la matérialité et du poids de l'investissement.



Pour plus d'information, consultez nos [politiques d'engagement actionnarial](#) et [politique de vote](#).

Comme détaillé dans notre [politique d'engagement actionnarial](#), l'engagement intervient tout au long de la vie d'un investissement et, en particulier :



**Dans le cadre de nos analyses**, nous attachons une importance particulière aux **rencontres avec le management** et aux **visites de sites**. L'objectif est de connaître au mieux l'entreprise à travers la réalité de ses activités et la vision de ses dirigeants, et de soumettre les axes de progrès identifiés par nos analystes en matière de durabilité. Certains de ces axes concernent des demandes de transparence, notamment sur les indicateurs de surperformance des fonds labélisés ISR.



**Dans le cadre de la préparation de nos votes en assemblées générales**, nous **échangeons avec les entreprises sur nos intentions de votes**, les informons de notre politique de vote et des bonnes pratiques qu'elle cherche à promouvoir, et les engageons sur les axes de progrès, en particulier en matière de gouvernance.



**Dans le cadre de la survenance de controverses** pouvant remettre en cause la manière dont l'entreprise prend en compte les enjeux de durabilité, nous favorisons le dialogue afin d'**approfondir notre analyse de la controverse**, d'évaluer la réponse de l'entreprise et les actions correctives mises en œuvre le cas échéant, et de transmettre au besoin des axes d'amélioration.



**Dans le cadre de l'accompagnement de la transition d'entreprises exposées aux énergies fossiles**, rendu possible par notre politique d'exclusion, nous suivons et formalisons des axes d'engagement clairs venant préciser nos attentes en matière de plan de décarbonation.



**Dans le cadre de la conduite de campagnes d'engagement thématiques** ou encore d'actions d'engagement collaboratives, nous profitons de nouvelles **opportunités de dialogue pour accompagner** le progrès des entreprises.

## 3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

### Nos actions d'engagement

En 2024, nous avons transmis **409 axes d'amélioration** à **97 entreprises** contre 288 à 91 entreprises en 2023. Cette augmentation est directement liée au renforcement de l'équipe ESG avec trois recrutements en 2024.

**76%** des actions d'engagement ont été menées à l'occasion de **dialogues que nous avons eus individuellement** avec les entreprises, dont 40% en amont des assemblées générales, période propice à l'engagement actionnarial. 1% a été mené par le biais du dépôt de résolutions et de questions écrites à une assemblée générale. Les **23%** restants ont été réalisés dans le cadre **d'engagements collaboratifs**. Pour près de deux tiers de ces engagements collaboratifs, nous étions « lead » dans la conduite de l'engagement alors que pour le dernier tiers nous avons soutenu activement l'action dans un rôle de « support ».

**409**  
actions d'engagement  
évaluées en 2024  
(288 en 2023)

**97** entreprises  
(91 en 2023)

**76%** de dialogues  
individuels

**23%** d'engagements  
collaboratifs

Les axes de progrès soumis aux entreprises sont de plusieurs natures : en 2024, **47%** ont porté sur des éléments de **stratégie**, **40%** sur des éléments de **transparence** et **13%** sur l'**amélioration de la performance** sur un enjeu ESG spécifique. Nous avons observé que dans **25%** des cas l'entreprise était **prête à travailler** sur les sujets présentés et dans **12%** des cas elle était déjà **en train d'y travailler**. En revanche, dans **38%** des cas les entreprises **prennent conscience du sujet** sans confirmer leur souhait de le traiter et dans **25%** des cas les entreprises se sont montrées **réticentes** à tenir compte de nos suggestions.

#### AXES DE PROGRÈS



#### ATTITUDES DES ENTREPRISES



## 3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

### Nos actions d'engagement

#### Gouvernance

**52%, soit 211 axes**, (42% soit 121 axes en 2023) **ont porté sur des sujets de gouvernance**. **63 axes** ont concerné l'intégration des enjeux de durabilité dans la stratégie. Nous avons maintenu une attention particulière à la **rémunération des dirigeants** (sa transparence, sa modération et son alignement avec la performance globale de l'entreprise), qui a fait l'objet de **35 axes d'amélioration** partagés. **45 axes** ont porté sur la composition des **conseils d'administration** ou leur fonctionnement. Nous sommes particulièrement attentifs à l'indépendance et à la diversité des conseils ainsi qu'à l'intégration de compétences en matière de durabilité.

#### Capital humain

**23% des engagements**, soit **94 engagements**, (24% soit 70 axes en 2023) ont concerné la gestion du capital humain au sein des entreprises. Plus de la moitié de ces dialogues vise l'**équité** et la **diversité de genre à tous les niveaux des organisations**, notamment dans le cadre de notre adhésion au **Club 30%**. Les deux autres thèmes fréquemment abordés sont la **formation** (en particulier la transparence sur les heures de formation et l'accès à la formation) et la **conduite d'enquêtes de satisfaction** des collaborateurs ainsi que la transparence sur les résultats de ces enquêtes.

#### Society et droits humains

**Au sein du pilier Society, 17 des 42 axes d'amélioration soumis** ont porté sur le sujet des **droits humains**. Plus de la moitié ont été menés dans le cadre d'engagements collaboratifs, notamment à travers l'initiative portant sur la **lutte contre le travail forcé et le travail des enfants** portée par la plateforme d'engagement du FIR en partenariat avec RHSF et à travers **l'Investor Alliance for Human Rights**. Plus généralement, nous veillons au déploiement de démarches droits humains complètes qui s'appuient sur **les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme**. Nous avons aussi eu des dialogues plus spécifiques sur la prise en compte des droits humains dans les secteurs de l'automobile, du luxe ou encore de la Tech.

#### Environnement

**11% soit 46 axes de progrès** (17% soit 48 axes en 2023) ont concerné **l'environnement**. La majorité (31) a porté sur des éléments de **stratégie ou de transparence sur les enjeux climatiques**. Ainsi, la validation par un tiers de **l'alignement** de la stratégie avec un scénario compatibles avec un réchauffement limité à **+1,5°C** par rapport à l'ère préindustrielle est un axe d'engagement que nous avons poursuivi en 2024. **La biodiversité, l'économie circulaire** et l'exposition de l'offre de produits et services au **risque de transition** ont été les autres thèmes abordés.

#### RÉPARTITION PAR PARTIE PRENANTE DES AXES D'AMÉLIORATION PARTAGÉS



## 3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

### Nos engagements collaboratifs

**Notre implication au sein de coalitions d'investisseurs présentée au chapitre 1 en témoigne : nous attachons une importance particulière aux actions d'engagement collaboratif, convaincus du poids que peuvent avoir les actions collectives.**

Ainsi, en 2024, 94 de nos actions d'engagement (57 en 2023) se sont inscrites dans le cadre d'engagements collaboratifs. Certaines actions sont détaillées plus loin. Voici une synthèse des principaux engagements collaboratifs sur lesquels nous nous sommes impliqués en 2024 :

- **Hermès, LVMH, Soitec, SPIE et STMicroelectronics ainsi que Deutsche Telecom, Merck, Munich RE** ont fait l'objet d'engagements sur le thème de la diversité dans le cadre des **Club 30% France et Allemagne** ;
- Nous avons engagé **Waga Energy, MP Materials et Waste Connections** dans la cadre de la campagne de reporting au CDP ;
- Poursuivant notre engagement dans le cadre de la **Net Zero Engagement Initiative** portée par l'Institutional Investors Group on Climate Change, nous avons échangé avec **Elia Group** sur un renforcement des objectifs de décarbonisation ainsi que sur les moyens mis en œuvre par la société ;
- **8 entreprises** dont **Ipsos, Delta Plus** ou encore **Derichebourg**, ont été engagées dans le cadre du **Club SMID** créé par le FIR début 2024 sur des sujets de gouvernance ou de capital humain ;
- Plusieurs entreprises ont été rencontrées dans le cadre de l'**initiative FIR-RHSF portant sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants** ;
- Sur le thème de la **Tech**, nous avons poursuivi avec AXA IM notre action d'engagement collaboratif sur la **santé mentale et le bien-être des utilisateurs, qui regroupe désormais 33 investisseurs institutionnels globaux, représentant 2 622 milliards de dollars d'actifs sous gestion**.
- Nous avons rejoint, dès son lancement, l'**initiative FABRIC** (Fostering Action on Biodiversity through Responsible Investment in Clothing) de la Fondation Finance for Biodiversity (FfB) qui engage 16 entreprises mondialement reconnues ayant des impacts et des dépendances substantiels liés à la nature.
- Nous avons mené des **coalitions dans le cadre des Assemblées Générales de Peugeot Invest et TotalEnergies**.

### Controverses et engagements

Dans certains cas de controverses, nous menons un dialogue visant à **comprendre comment l'entreprise gère les risques ainsi matérialisés et à évaluer si les actions correctives prises sont appropriées**. C'est souvent l'occasion de formuler nos attentes pour assurer la transparence de la communication de l'entreprise et limiter les incidences négatives sur l'ensemble des parties prenantes, le cas échéant.

Les échanges que nous avons sont l'occasion d'**approfondir des enjeux ESG matériels pour les entreprises et de les encourager à être plus transparentes** sur les actions déployées pour limiter les impacts négatifs. Dans certains cas, ces échanges nous confortent sur les mesures prises par les entreprises pour limiter les risques mis en évidence par ces controverses. Dans d'autres cas, ils nous mènent à un allègement ou à un désinvestissement selon les fonds.

Quelques illustrations sur 2024 :

- **L'Oréal et Interparfums** suite à un reportage de la BBC qui signalait l'existence de travail des enfants lors de la cueillette du jasmin utilisé par les parfumeurs,
- **Novo Nordisk** sur sa politique de communication grand public concernant ses produits anti-obésité,
- **Sanofi** sur le suivi des risques psycho-sociaux liés à la baisse des effectifs enregistrée au cours des dernières années,
- **SAP** sur la publication d'indicateurs de capital humain suite aux annonces de restructuration (en particulier la mobilité interne et l'attrition des employés par géographie et par poste, ou l'impact de la restructuration sur l'engagement des employés),
- **SPIE**, qui reporte 6 décès dont deux salariés en 2024, sur la santé-sécurité et l'inclusion des critères d'accidentologie, en particulier en cas de décès, chez les employés ou les sous-traitants,
- **Renault** sur ses ressources d'audit interne de ses fournisseurs à la suite de la controverse liée à la mine de Bou Azzer au Maroc exploitée par Managem.

## 3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

### Suivi des progrès

Nous avons également réalisé un suivi de **227** (264 en 2023) **axes d'amélioration transmis en 2022 à 110 entreprises en portefeuille** et avons constaté des **progrès**, répondant partiellement ou entièrement à l'objectif fixé, sur **56%** (46% en 2023) de ces axes.

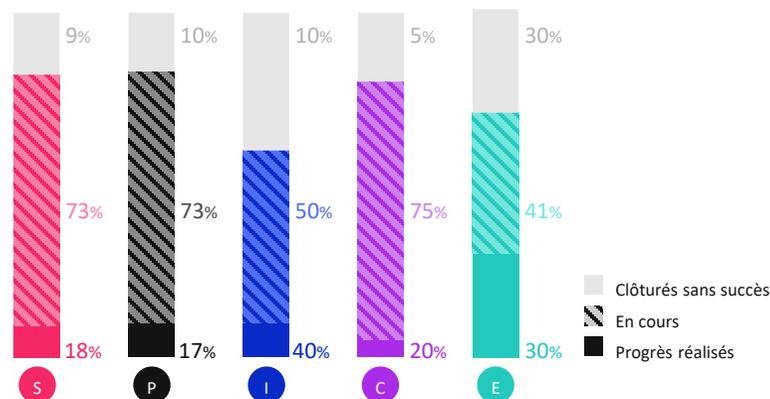
**227**  
actions d'engagement  
évaluées en 2024

**56%** de progrès partiels ou complets observés

**28%** d'objectifs formulés atteints

Si plus de la **moitié** des axes d'engagement est toujours **en cours**, près **d'un tiers** a pu être clôturé à la suite de **l'atteinte de l'objectif** formulé lors de l'action d'engagement et **14%** ont été clôturés **sans succès**, l'entreprise ne souhaitant pas prendre en compte l'axe d'engagement ou celui-ci ayant été dépriorisé de notre côté, soit parce que l'entreprise ne figure plus dans notre univers d'investissement, soit parce que l'axe soumis ne paraît plus pertinent.

#### STATUTS DES AXES D'AMELIORATION TRANSMIS EN 2022



#### Illustrations sur les progrès des entreprises engagées

- **Altarea** a décidé de répondre aux questionnaires CDP, pertinents au regard de leurs activités.
- **Air Liquide** a désormais 31% de femmes qui siègent à son comité exécutif.
- **ASML** a intégré des critères ESG qui reflètent bien les problématiques liées à ses opérations, telles que des indicateurs qui permettent de suivre l'intensité énergétique des produits de l'entreprise ainsi que le taux d'engagement de ses salariés.
- **Erg** a mis à jour sa stratégie ESG avec de nouveaux objectifs pour 2026, approuvés par le conseil d'administration en mai 2024, et intègre désormais une approche fondée sur le cycle de vie complet lors de la sélection des fournisseurs et des équipements.
- **Nvidia** a amélioré sa gouvernance avec, en 2024, 100% d'indépendance au sein du comité d'audit, (40% en 2022), 80% pour le comité des nominations (40% en 2022) et une représentation accrue des femmes au conseil d'administration.
- **Rexel** a élargi ses enquêtes de satisfaction des employés à tous les pays du groupe.
- **SCOR** a publié des métriques de diversité et inclusion comme la diversité de genre dans les postes de direction et lors du recrutement et la diversité dans la formation aux fonctions de dirigeants.
- **ServiceNow** compte désormais 36% de femmes dans son conseil d'administration contre 25% en 2022.

## 3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

### Nos engagements environnementaux

NOTRE ENGAGEMENT  
COLLABORATIF AVEC LE



En 2024, nous avons continué de prendre part à l'initiative **Net Zero Engagement Initiative** (NZEI) lancée en mars 2023 et coordonnée par l'IIGCC. L'initiative vise à engager auprès de sociétés, au-delà des 169 plus gros émetteurs mondiaux visés par la liste Climate Action 100+, afin qu'elles établissent des stratégies permettant de réduire leurs émissions conformément à l'**Accord de Paris**, et qu'elles contribuent à l'atteinte de la **neutralité carbone collective** (à l'échelle de la planète). Cet engagement vise à inciter les entreprises à développer des plans de transition net zero cohérents avec les critères du **Net Zero Investment Framework** (NZIF).

**Ces plans doivent comprendre a minima :**

- Un engagement d'alignement au Net Zero collectif réaliste,
- Des objectifs de réductions des émissions de GES à court, moyen et long termes,
- Un suivi des performances des émissions de gaz à effet de serre,
- Une stratégie de décarbonation crédible et cohérente.

Depuis son lancement, **160 entreprises ont reçu des lettres personnalisées** de la part d'investisseurs soulignant les attentes de ces derniers à l'égard d'un plan crédible de transition vers le net zéro. Ces lettres sont ensuite suivies d'un engagement de la part de signataires de la NZEI, entreprise par entreprise.

Sept entreprises de nos univers Eco Solutions investis en 2024 sont ciblées par cette initiative : **Elia Group, Orsted, Schneider Electric, Umicore, UPM-Kymmene, Verbund et EDP Renovaveis**. Nous avons à ce titre eu un échange avec Elia Group sur un renforcement des objectifs de décarbonisation ainsi que sur les moyens mis en œuvre par la société.

NOTRE ENGAGEMENT AVEC



Dans le cadre d'un dialogue en présence du Président du conseil d'administration de Nexans en amont de l'Assemblée Générale de l'entreprise de 2024, nous avons suggéré **6 axes d'amélioration, dont 3 portant sur des enjeux environnementaux**.

A la suite de l'annonce par l'entreprise d'un objectif de **30% de cuivre recyclé dans ses câbles à horizon 2030**, nous avons encouragé la société à détailler son calendrier ainsi que ses moyens d'action pour atteindre cet objectif à travers notamment une transparence sur les projets concrètement menés ainsi que sur les investissements associés. Cet aspect nous semble particulièrement crucial au vu des risques croissants de pénurie de cuivre – matériau-clef de la transition énergétique.

Sur ce point, Nexans nous a dit encore travailler sur ces éléments en mettant notamment en avant le challenge consistant à **maintenir la qualité des câbles avec un taux croissant de cuivre recyclé**. Au dernier trimestre 2024, Nexans a apporté au marché une visibilité accrue sur sa stratégie en matière de recyclage en annonçant à la fois un investissement significatif dans une usine qui augmentera la capacité de recyclage des déchets du cuivre, et un point d'étape de 25% de cuivre recyclé à horizon 2028, rendant ainsi plus crédible l'objectif 2030.

Le deuxième sujet environnemental a porté sur la **définition d'objectifs de réduction d'émissions en valeur absolue**. Nexans a soumis en 2023 des objectifs à la SBTi qui ont été certifiés en octobre 2024. Cela comprend des objectifs de réduction des émissions de scopes 1, 2 et 3 en valeur absolue à horizons 2030 et 2050. L'objectif 2030 pour les émissions opérationnelles a été certifié compatible avec la trajectoire 1.5°C ainsi que l'objectif de réduction à horizon 2050 pour l'ensemble des scopes.

Enfin, concernant l'idée de soumettre sa stratégie climatique à l'approbation de ses actionnaires à travers une **résolution Say-on-Climat**, Nexans nous a dit sonder les attentes des actionnaires sur ce sujet dans un premier temps. Plus récemment et à la suite de cette évaluation, Nexans nous a partagé que l'intérêt général des actionnaires semblait limité.

## 3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

### Nos engagements sociaux

#### NOTRE ENGAGEMENT POUR LA GESTION RESPONSABLE DES RESTRUCTURATIONS

Dans sa démarche d'investisseur responsable engagé sur la thématique du capital humain, Sycomore AM accorde une attention toute particulière aux pratiques des entreprises dans des **contextes de réorganisation et potentiellement de réduction d'emplois**. Si ces plans sont parfois nécessaires afin d'assurer la compétitivité et la réussite des entreprises sur le long terme, les entreprises ont une responsabilité dans la bonne gestion de ces changements et leurs impacts sur les employés.

Nos objectifs sont de **mieux comprendre les raisons de ces licenciements, leur mode opératoire et de promouvoir des réorganisations gérées de manière plus responsable**. Ainsi, des restructurations non responsables sont traitées comme des controverses. Par exemple, nous ne soutenons pas les plans qui répondent simplement à une dégradation de la conjoncture.

Nous vérifions que ces restructurations incluent un **dialogue social et une bonne communication auprès de l'ensemble des salariés**. Nous recommandons aux entreprises la mise en place d'indemnités (parfois au-delà de la réglementation), de couvertures santé, de formations, d'aide au développement de carrière ou de mobilités internes. Il nous semble également important de s'assurer que l'entreprise maintienne un environnement de travail engageant pour les employés qui restent.



#### FOCUS SUR LE CAS DE SAP (LOGICIELS)



Nous avons poursuivi notre engagement initié avec l'entreprise dès 2023 et lors des différents plans de licenciements annoncés depuis afin d'adapter la stratégie de SAP à son nouvel environnement concurrentiel (transition vers le cloud, offres liées à la durabilité, IA). Nous comprenons que cette réorganisation s'inscrit dans **une vision long terme** et incitons l'entreprise à mettre en place et **mieux communiquer sur les analyses/bilans de compétences réalisés et plans de formations proposés aux salariés** pour soutenir ces nouveaux développements. Nous notons positivement la transparence sur les types de départ, qui pour environ 2/3 ont eu lieu via des plans volontaires et en retraite anticipée. Nous identifions la publication du nombre de salariés ayant bénéficié d'une réembauche en interne comme un axe de progrès. Au-delà des restructurations, nous avons, en 2024, identifié d'autres sujets d'engagement avec le Groupe : **satisfaction des salariés à la suite de la dégradation des résultats de l'enquête de satisfaction, changements successifs au sein de l'équipe dirigeante**. Au vu des risques ainsi mis en évidence, l'exposition du portefeuille à SAP a été ajustée au cours de l'année. Nous poursuivrons notre engagement en 2025, sur les enjeux de capital humain et de gouvernance.

#### FOCUS SUR LE CAS DE MICHELIN (PNEUMATIQUES)



À la fin de l'année 2024, Michelin a annoncé la **fermeture de deux sites en France** (Cholet et Vannes), impactant plus de **1 200 employés** (2% des salariés en Europe). L'entreprise avait par le passé démontré sa capacité à gérer les restructurations de manière responsable et à communiquer de manière transparente sur celles-ci. Cela s'est à nouveau confirmé dans ce cadre avec la conduite d'un **dialogue constructif avec les représentants syndicaux ayant permis d'améliorer les dispositifs proposés et de définir des mesures d'accompagnement significatives** : mobilité interne avec une prise en charge approfondie des questions de mobilité pour le salarié et sa famille, des dispositifs pour faciliter la transition vers la retraite, et pour les mobilités externes, des accompagnements dans le développement de carrière, des plans de formation et des congés de reclassement allant jusqu'à deux ans, couvrant ainsi une grande partie de la rémunération nette pour favoriser la reconversion professionnelle, ou encore une indemnité de départ pouvant aller au-delà de la réglementation. Il est également important de noter que l'entreprise travaille systématiquement avec les **acteurs locaux** en s'engageant à recréer a minima le même nombre d'emplois sur le territoire. Sur ce sujet, Michelin Développement agit en préventif et en curatif.

## 3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

NOTRE ENGAGEMENT  
COLLABORATIF AVEC LE



### Le Club 30% en France

En 2020, nous avons participé à la **création de l'antenne française du 30% Club Investor Group**. Après deux ans d'existence, ce mouvement continue d'encourager la représentation des femmes au sein des équipes dirigeantes des entreprises de l'indice SBF 120 à un minimum de 30% d'ici 2025, et plus largement à promouvoir la diversité de genre à tous les niveaux des organisations, ainsi que la transparence sur ce sujet. Notre intention n'est pas de fixer des quotas obligatoires mais d'**encourager les entreprises qui déploient des démarches volontaires en vue de mettre en œuvre un changement significatif et durable**.

En 2024, les investisseurs de la coalition ont initié ou poursuivi un dialogue avec **19 entreprises du SBF 120**, appuyés notamment d'une liste d'indicateurs développés par le Club. Sur ces 19 entreprises, **Sycomore AM mène l'engagement sur 2 d'entre elles et suit les activités d'engagement avec les autres au cas par cas**. La plupart des entreprises que nous avons rencontrées sont convaincues de l'importance de la diversité des genres au sein de leurs organisations et nous observons qu'une dynamique positive est en train d'émerger sous la forme de plans d'action et d'objectifs ciblés. **Nous identifions toujours des axes de progrès** : sur la transparence autour de ces plans, et en particulier les groupes / niveaux hiérarchiques concernés ou encore l'importance de calculer et de publier un écart de rémunération homme-femme sur un périmètre représentatif des effectifs (la CSRD devrait aider sur ce second point en particulier). Néanmoins, dans une année difficile en raison de l'environnement politique et économique incertain, nous sommes satisfaits de constater que les entreprises ont maintenu leurs engagements et volonté de dialogue sur ces sujets, avec un réel intérêt pour le partage de bonnes pratiques.



Plus de détails sont disponibles dans le [quatrième rapport d'activité](#) publié par le Club.

### Le Club 30% en Allemagne

Dans la continuité de son engagement, Sycomore AM a également **contribué à la création et rejoint le Club 30% Germany** à la fin de l'année 2023. Nous avons débuté une phase de dialogue avec des entreprises de l'indice DAX40 en 2024, dont 3 menés en lead ou co-lead. Quelques observations de cette première année d'engagements : si les entreprises sont en général vigilantes sur la représentation des femmes au comité exécutif, le système allemand avec un comité exécutif resserré et un comité de direction élargi nécessite qu'elles soient également vigilantes aux niveaux inférieurs afin de construire un vivier de talents suffisamment divers pour atteindre leurs objectifs de diversité ; le gender « care gap » est encore relativement présent en Allemagne, et l'engagement des entreprises sur ce sujet est nécessaire afin d'améliorer la représentation des femmes, en particulier au sein des postes à responsabilité. Enfin, **nous encourageons une plus grande transparence sur les écarts de rémunération**, convaincus qu'une transparence accrue enverra un signal aux femmes sur leurs potentiels employeurs. C'est avec ces axes d'amélioration, ainsi que divers exemples de bonnes pratiques que nous poursuivrons nos engagements en 2025.

Exemples d'entreprises investies avec lesquelles nous avons eu un dialogue via le Club 30% France et Allemagne en 2024 :



## 3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

### Nos engagements droits humains

#### FOCUS SUR LE CAS DE NVIDIA

##### (SEMICONDUCTEURS)



Sycomore AM et 8 actionnaires institutionnels ont exprimé à **NVIDIA** des préoccupations partagées concernant les **risques éventuels de ses produits sur les droits de l'homme, étant donné son rôle central dans l'avancement de l'intelligence artificielle**. Nous avons encouragé NVIDIA à mettre en pratique sa politique de droits de l'homme dès la conception des produits.

Alors que ce dialogue collaboratif a été initié en 2021, nous avons maintenu la communication de nos attentes auprès de NVIDIA en 2024 sur la nécessité de mettre en place des **processus de diligence raisonnable continus pour limiter les risques de mauvais usage des produits**, incluant la vérification des clients et des distributeurs. Nous avons également souligné l'importance de canaux de réclamation efficaces et demandé des précisions sur l'approche de NVIDIA pour **identifier les préjudices dans les zones de conflit qui peuvent être directement liés à ses produits** (par exemple, des puces NVIDIA Jetson TX2 ont été trouvées dans des munitions russes de type Lancet-3M).

2024 a été marquée par le lancement, par NVIDIA, d'un **comité d'éthique de l'IA** qui s'est penché sur des modèles de cas d'utilisation, a signalé les problèmes potentiels et a formulé des recommandations. Cependant, NVIDIA n'a à ce stade pas mis en place de due diligence sur l'utilisation de ses produits afin de s'assurer de limiter les risques d'atteinte aux droits humains notamment dans les zones de conflit.

Nous poursuivons le dialogue en 2025. NVIDIA nous a fait part d'un travail en cours en vue de publier sa politique de droits humains en 2025.



### NOTRE ENGAGEMENT COLLABORATIF AVEC LE FIR ET EN PARTENARIAT AVEC RHSF (LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL DES ENFANTS)

En 2022, Sycomore AM a rejoint une **initiative d'engagement sur les sujets de travail forcé et de travail des enfants, portée par le Forum pour l'Investissement Responsable et soutenue par l'association Ressources Humaines Sans Frontières (RHSF)**. Lors de cette première année, nos travaux ont abouti à la définition d'une grille d'analyse flash de l'exposition des entreprises au travail forcé et au travail des enfants. L'objectif est d'assurer une vigilance particulière sur les risques pour les personnes sur l'ensemble de la chaîne de valeur des produits ou services, jusqu'aux pays d'origine. Cette grille permet d'analyser le niveau de connaissance des entreprises sur le sujet, leur engagement, le ciblage de leur démarche et les mesures de gestion des risques déployées.

En 2024, s'appuyant sur la méthodologie d'évaluation élaborée, nous avons poursuivi la **phase de dialogue et d'engagement initiée en 2023 auprès de dix entreprises françaises sélectionnées par les investisseurs et évoluant dans des secteurs dont les enjeux sur le sujet sont importants**. Sycomore AM participe activement à l'engagement mené auprès de 5 d'entre elles.

Nous retirons **plusieurs enseignements** de cette première année d'engagement :

- Aborder ces sujets complexes n'est pas toujours aisé, et les réactions des entreprises face à notre démarche sont diverses. Néanmoins, l'approche collective nous a permis d'avancer / de débloquer certains échanges en 2024, voire de procéder au dépôt d'une question écrite à l'AG ;
- Certaines discussions se sont ponctuellement recentrées sur des controverses concernant ces sujets. Elles ont permis de rappeler la nécessité d'une approche plus proactive que réactive, d'avoir accès à des interlocuteurs plus experts et/ou haut placés ainsi qu'à des informations beaucoup plus précises sur l'identification des risques pour les personnes et de solutions adaptées ;
- Réduire effectivement le travail forcé et le travail des enfants va bien au-delà du champ possible d'action des investisseurs, d'où l'importance de la collaboration multi parties prenantes : investisseur / entreprise / pouvoirs publics / ONG.

Cette initiative nous permet de **faire évoluer nos approches sur ces enjeux et d'aller au-delà des aspects réglementaires et des exercices de reporting, avec un changement de paradigme** : se détacher du risque pour l'entreprise, et se concentrer sur les risques envers les personnes. La première année d'engagement a fait l'objet d'un **bilan public**.

## 3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

### Nos engagements sur la tech et la santé mentale des utilisateurs

#### NOTRE ENGAGEMENT COLLABORATIF SUR LA TECHNOLOGIE, LA SANTÉ MENTALE ET LE BIEN-ÊTRE

Alors que le temps consacré à la tech a explosé au cours de la dernière décennie, nous interrogeons rarement sur les **impacts de la technologie sur notre bien-être**.

En effet, la recherche académique montre que la surutilisation des écrans, surtout très jeune, peut entraîner **des troubles de la concentration et du comportement, notamment la dépression et l'isolement**. L'utilisation accrue d'Internet, des smartphones et des différents médias (comme les jeux vidéo, les réseaux sociaux et les services de streaming) soulève la question de l'addiction, dont les symptômes incluent des changements d'humeur, le repli sur soi ou l'absence d'intérêt pour son entourage. Plusieurs études montrent également que la technologie a un impact sur le bien-être : les médias sociaux peuvent contribuer à une augmentation du stress et à une faible estime de soi. De plus, l'exposition aux écrans et l'utilisation d'Internet affectent la qualité et le temps de sommeil. Ces effets secondaires sont encore plus marqués chez les enfants, pour lesquels l'exposition à la télévision retarde le développement du langage. Enfin, l'environnement réglementaire évolue et impose des contraintes juridiques croissantes aux entreprises du secteur dans toutes les géographies. Mais les impacts négatifs potentiels de la technologie sur la santé mentale et le bien-être des utilisateurs finaux ont longtemps été sous-estimés par les entreprises.

Préoccupés par la faible prise en compte de ces enjeux par les entreprises de la Tech, **Sycomore AM et Axa IM ont initié une coalition sur la technologie, la santé mentale et le bien-être**. Cette initiative a rassemblé **33 investisseurs institutionnels globaux, représentant 2 622 milliards de dollars** d'actifs sous gestion afin d'inciter les entreprises ciblées à élaborer des politiques et mesures concrètes pour atténuer l'impact potentiellement négatif de la technologie sur la santé mentale et le bien-être des utilisateurs finaux. Cette initiative vise à ne pas se limiter aux GAFAs pour aussi cibler des entreprises opérant dans les domaines de l'informatique, des médias, d'internet, des jeux vidéo et jeux en ligne, des logiciels, de l'edtech et des télécommunications.

La coalition cherche à **comprendre et promouvoir les meilleures pratiques actuelles en termes de bien-être des utilisateurs**, comme :

- Définir une **politique** et mettre en place des **mesures** pour atténuer les risques d'addiction et les effets néfastes potentiels sur la santé mentale et le bien-être de l'utilisateur final.
- S'engager à **assurer la sécurité des enfants en ligne** dans les codes de conduite, les politiques en matière de droits humains ou les dispositifs d'évaluation des risques. Par exemple, mettre en place un site dédié qui détaille notamment leur politique de protection de l'enfant. Se fixer des objectifs spécifiques et communiquer sur les progrès accomplis.
- Définir des **objectifs à court et moyen termes** (même s'ils ne sont pas quantitatifs du fait du thème abordé), permettant aux actionnaires de suivre les améliorations et les progrès réalisés par les entreprises dans ce domaine.
- Développer un **dispositif signalant les contenus préjudiciables en ligne**, coopérer avec les autorités pour dénoncer les abus en ligne, et nouer des partenariats avec des tiers en matière de sécurité en ligne.
- **Gouvernance, transparence et divulgation** dans le cadre du contrôle du contenu de leurs produits.
- **Soutenir les initiatives pédagogiques** en matière de sécurité en ligne et celles en lien avec la technologie, la santé mentale et le bien-être.

Les dialogues menés en 2024 nous ont permis de tirer plusieurs enseignements clés :

- **Les entreprises font souvent référence au bien-être, mais abordent rarement la question de la santé mentale**. Le terme « bien-être » est plus large et couvre souvent des sujets qui dépassent le champ d'application de notre initiative ;
- Les entreprises n'effectuent généralement **pas d'évaluation des risques** sur les questions de santé mentale et de bien-être ;
- L'accent tend à être mis sur les employés, avec **peu de mention des utilisateurs finaux**, alors que notre initiative est centrée sur la santé mentale des utilisateurs finaux ;
- Il y a une **absence notable d'objectifs qualitatifs et quantitatifs liés au bien-être et à la santé mentale**. Nos dialogues sont l'occasion de mettre en avant l'importance d'indicateurs déterminés en collaboration avec les parties prenantes pour être en mesure d'agir et d'atténuer les impacts négatifs potentiels.

## 3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

### Nos engagements sur la pharma et la protection des patients

#### NOTRE ENGAGEMENT AVEC **sanofi**

Nous avons continué notre engagement avec Sanofi en 2024.

Nous avons poursuivi nos échanges sur la **controverse liée à la Dépakine** (Valproate de Sodium), molécule utilisée dans le traitement de l'épilepsie et comme régulateur de l'humeur pour les troubles bipolaires. Celle-ci, sur le marché depuis la fin des années 60, est très efficace mais ne doit pas être prise par les femmes au cours de leur grossesse, en raison des risques de malformations congénitales sévères et de troubles neurodéveloppementaux chez les enfants exposés in utero. Cette contre-indication est apparue au fur et à mesure de l'évolution des connaissances scientifiques.

Sanofi indique avoir informé sur le **risque de malformations du fœtus** dès le début des années 80, alerté les autorités de santé à plusieurs reprises dès le début des années 2000 et sollicité des modifications des documents d'information.

**Au 31 décembre 2024, 79 familles, impliquant 133 personnes exposées à la molécule in utero, ont intenté une action civile à l'encontre de Sanofi France pour défaut d'information sur la notice du médicament.** 40 procès sont en cours. Quelques actions sont également en cours en Suisse, Espagne, Belgique, Irlande et au Royaume-Uni.

Nous avons également continué à suivre la **controverse liée au Zantac**, médicament dont Sanofi a vendu une version générique aux États-Unis de 2017 à 2019. Des actions en justice ont été intentées par de nombreux plaignants qui accusent le Zantac de causer ou de contribuer à l'apparition de certains cancers, bien qu'aucune preuve scientifique n'ait été établie selon la FDA et l'EMA. Un certain nombre de dossiers ont fait l'objet d'un règlement à l'amiable. Au 31 décembre 2024, il restait encore environ 29 000 plaintes.



En 2025, **nous continuerons à suivre avec attention les différentes actions** en cours dans le cadre de la Dépakine. Quant à la controverse liée au Zantac, il est probable qu'un règlement concernant ces plaintes puisse être conclu dans le courant de l'année.

**Nous saluons la politique de communication du groupe sur ces controverses** : Sanofi publie des informations sur son site sur ces sujets et a un dialogue régulier avec les investisseurs.

## 3.1 Nos dialogues et actions d'engagement

### Nos engagements liés à la gouvernance



#### NOTRE ENGAGEMENT AVEC **RENAULT**

Renault est une conviction forte investie par plusieurs fonds gérés par Sycomore AM. Nous avons eu un dialogue très fourni avec le management tout au long de l'année. Nous avons notamment abordé les thématiques suivantes :

#### La politique de rémunération de Luca de Meo présentée à l'assemblée Générale 2024

Nous saluons le **dialogue de très grande qualité** que nous avons eu notamment avec le Président du Conseil d'Administration du groupe au sujet de l'évolution de la rémunération du Directeur Général, ainsi que de la rémunération exceptionnelle en actions qui devrait lui permettre de bénéficier en 2028 d'actions, au titre de son 2<sup>ème</sup> mandat (soit pour la période allant de 2024 à 2028).

Bien que la politique de rémunération proposée à l'assemblée générale 2024 excède le plafond qui est présent dans notre politique de vote, il nous a semblé justifié de faire une exception à notre politique. Nous avons  **voté en faveur de la politique de rémunération proposée pour le Directeur Général**, au vu :

- des **différents éléments qui nous ont été exposés par M. J-D Sénard**, notamment en termes de positionnement au sein du panel de référence (rémunération totale dans le bas du deuxième quartile du panel),
- des **performances financières** récentes et attendues liées au plan de redressement mis en place par M. Luca De Meo (avec notamment un abaissement du point mort de 50% entre 2019 et 2022, le retour à une trésorerie nette positive en 2022, un résultat opérationnel 2023 en progression de plus de 13%, une marge opérationnelle de 7,9% contre une prévision initiale supérieure à 6%) et le retour du paiement du dividende en 2023),
- et de notre **volonté en tant qu'actionnaire de soutenir le Directeur Général** et la poursuite du déploiement de la stratégie du groupe.

#### La politique environnementale du groupe

Renault a comme objectif d'**atteindre la neutralité carbone en Europe en 2040 et dans le monde en 2050**, notamment grâce à l'électrification des véhicules, le développement de la mobilité partagée, le déploiement des technologies hybrides sur l'ensemble de ses marques, l'amélioration des performances des batteries et le renforcement de l'économie circulaire.

Nous avons entamé un dialogue avec le groupe sur ses **objectifs de réduction de ses émissions**, notamment en ce qui concerne le scope 3, qui représente 99% de ses émissions. Renault a pour objectif une réduction de 27,5% en 2030 par rapport à 2019. La cible 2030 en valeur absolue devrait être publiée dans le courant de l'année 2025.

**En 2025**, nous poursuivons le dialogue avec l'entreprise. Les sujets d'échange portent notamment sur **la politique de rémunération du Directeur Général, la stratégie du groupe en termes d'implantation de ses sites de production, ainsi que ses objectifs de réduction des émissions**.

Nous avons également pris note du fait que le groupe était toujours dans **l'attente de la validation par SBTi du référentiel automobile**, qui devrait permettre, par la suite, une nouvelle validation des objectifs de Renault sur le scope 3.



## 3.2 La mise en œuvre de notre politique de vote

En 2024, nous avons mis à jour notre politique de vote et avons voté à **360 (414 en 2023) assemblées générales**, correspondant à **98% (98% en 2023) des assemblées générales pour lesquelles nous détenions des droits de vote**.

Les droits de vote non exercés s'expliquent :

- soit par le choix de **ne pas voter en cas de blocage des titres pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote** (2 assemblées générales),
- soit par un **dysfonctionnement exceptionnel d'ordre technique ou administratif dans le processus de transmission des instructions de votes** (4 assemblée générale).

La répartition des assemblées générales par pays reflète l'exposition géographique de nos investissements.

### RÉPARTITION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES PAR PAYS



Lors de ces 360 assemblées générales, **5 646 (6 543 en 2023) résolutions** ont été soumises au vote des actionnaires, soit une moyenne de **16 résolutions par assemblée générale**. Nos votes négatifs\*, au nombre de 1 096, correspondent à un **taux de rejet de 19% (21% en 2023)**. C'est **90%** des assemblées générales qui ont fait l'objet d'au moins un vote négatif. Les principales raisons de votes contre concernent le **manque de transparence**, de **modération** ou d'**alignement des rémunérations des dirigeants** à la performance globale de l'entreprise, les demandes d'**augmentation de capital** ne respectant pas les principes définis dans notre politique de vote visant à protéger l'intérêt des actionnaires minoritaires, ainsi que le **manque d'indépendance** et de **diversité** des conseils.

**360** AG avec **droits de votes**  
(414 en 2023)

**90%** des AG avec **au moins un vote négatif\***  
(81% en 2023)

**5 646** résolutions  
(6 543 en 2023)

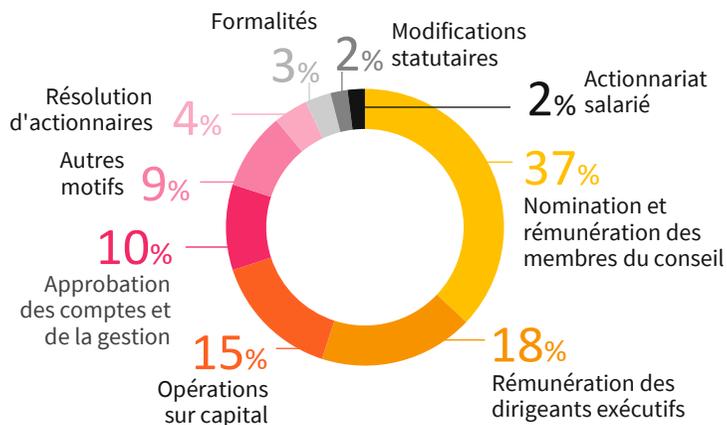
**19%** de votes **contre**  
(21% en 2023)

\*La catégorisation votes « négatifs » comprend les décisions de votes suivantes : contre, abstention, ne pas voter « do not vote » et « withhold »

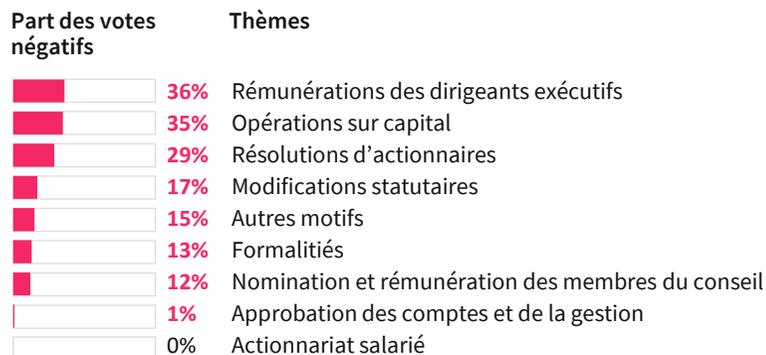


## 3.2 La mise en œuvre de notre politique de vote

### RÉPARTITION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES PAR THÈME



### TAUX DE VOTES NÉGATIFS EXPRIMÉS PAR THÈME<sup>20</sup>



<sup>20</sup> Contrairement aux années précédentes, nous avons fait le choix, à partir de 2023, de ne plus retraiter les résolutions concernant l'approbation du rapport de rémunération qui couvrent à la fois la rémunération des dirigeants exécutifs et non exécutifs. Les votes sur ces résolutions issues dans la transposition de la directive européenne Droit des actionnaires II en droit français en 2020 sont donc inclus dans le graphique et les taux d'opposition aux rémunérations évoqués ci-après. Concernant la « Nomination et rémunération des membres du conseil », nous avons également fait le choix de ne plus retraiter les résolutions dites « voto di lista » en Italie. Dans cette géographie, les actionnaires peuvent élire les administrateurs via plusieurs listes présentées à l'AG, le vote « pour » une liste implique donc un vote « contre » les autres listes – ce qui peut potentiellement accroître le pourcentage de votes négatifs au sein de cette catégorie.



## 3.2 La mise en œuvre de notre politique de vote

### Les principaux motifs de votes négatifs

Les résolutions les plus contestées par Sycomore AM sont celles portant sur les **rémunérations des dirigeants exécutifs** et sur les **autorisations pour opérations sur capital**.



**Concernant les rémunérations (36% de votes négatifs)** les principaux motifs d'opposition sont :

1. une **transparence** ou un **manque d'alignement ou d'exigence des critères de performance** (pertinence des critères financiers et extra financiers, pondération, publication et justification du taux d'atteinte des objectifs) ;
2. **des plans de rémunération de long terme trop court-termistes**, portant sur des périodes de performance inférieures à 3 ans ;
3. le manque de **modération**.



**Concernant les autorisations pour opérations sur capital** (35% de votes négatifs), conformément aux principes définis dans sa politique de vote, Sycomore AM s'est prononcé contre les autorisations pour augmentations de capital réservées à une catégorie d'investisseurs (placement privé, rémunération des apports en nature ou offre publique d'échange) dites « de routine », c'est-à-dire ne portant pas sur une opération déjà définie. Ce type d'opérations allant à l'encontre du principe d'égalité entre les actionnaires en ne permettant pas à tous de participer à l'opération, nous considérons qu'il revient aux actionnaires de juger au cas par cas de leur intérêt stratégique et ne souhaitons donc généralement pas les préapprouver. Les autorisations pour opérations sur capital utilisables en période d'offre publique constituent également un motif important de contestation. En effet, considérant qu'en cas d'offre publique, il revient aux actionnaires de se prononcer au cas par cas, Sycomore AM est défavorable à l'existence de dispositifs « anti-OPA ».

Pour davantage d'informations sur les explications de nos votes négatifs, consulter [notre rapport sur l'exercice des droits de votes 2024](#).

### Les résolutions d'actionnaires

Sycomore AM soutient les résolutions d'actionnaires encourageant les entreprises à **améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance**, dès lors qu'elles sont alignées avec sa politique d'engagement. L'**analyse au cas par cas** de ces résolutions permet de s'assurer qu'elles sont pertinentes, suffisamment fondées et précises pour avoir un réel impact sans être trop prescriptives (les actionnaires n'ont pas vocation à se substituer aux administrateurs ou dirigeants).

En 2024, des résolutions d'actionnaires ont été déposées lors de **53 assemblées générales** sur notre périmètre de vote, dont 26 aux États-Unis. Cette pratique reste en effet plus répandue sur ce marché, pour des raisons réglementaires et culturelles. **72%** (63% en 2023) **de ces résolutions** portaient sur des **sujets de gouvernance** et **28%** (37% en 2023) spécifiquement sur des **enjeux sociaux et environnementaux\***.



Nous avons **soutenu 70%** (68% en 2023) **des résolutions d'actionnaires portant sur des sujets de gouvernance** (104 sur 149). Nous avons soutenu les résolutions visant à renforcer l'**égalité de traitement des actionnaires** telles que la suppression de droits de votes multiples. Nous avons également soutenu les résolutions d'actionnaires cohérentes avec nos recommandations concernant la composition du conseil, en particulier lorsque les candidats proposés permettaient d'accroître l'**indépendance du conseil**. Enfin, nous avons pu voter « pour » des résolutions d'actionnaires visant à accroître la **transparence sur la rémunération** de certains dirigeants. Nous ne soutenons pas les résolutions visant, pour un actionnaire, à nommer des représentants au conseil ou à en modifier la composition, sans que l'intérêt d'un tel changement pour l'ensemble des parties prenantes ne soit démontré.



Nous avons **soutenu 72%** (77% en 2023) **des résolutions** d'actionnaires portant sur des sujets **sociaux et environnementaux** (42 sur 58), en particulier celles demandant plus de transparence ou des stratégies plus ambitieuses en matière de **respect des droits humains**, de **lutte contre les discriminations**, de **lobbying**, **d'alignement de la stratégie climatique** aux objectifs de l'Accord de Paris, **d'égalité hommes-femmes** ou encore des **impacts sociétaux de certaines technologies**. À l'inverse, nous n'avons pas soutenu les résolutions ne nous paraissant pas pertinentes au regard des pratiques actuelles de l'entreprise ou de son exposition au risque concerné.

\* La part plus importante de résolutions d'actionnaires portant sur des enjeux de gouvernance s'explique par un changement de méthodologie : les résolutions « voto di lista » qui visent la proposition par des actionnaires de listes d'administrateurs dans le cadre de leur nomination étaient auparavant retraitées. Ces résolutions comptent pour 66% des 112 résolutions d'actionnaires portant sur la gouvernance.

## 3.2 La mise en œuvre de notre politique de vote

### Les résolutions Say on Climate

En 2024, Sycomore AM s'est exprimé sur **89 résolutions (93 en 2023)** portant sur des sujets **environnementaux et/ou sociaux**. 58 d'entre elles étaient des résolutions d'actionnaires (soit 65%, commentées au paragraphe précédent). Nous avons soutenu 100% des résolutions proposés par le conseil portant sur des sujets sociaux (donations) (10 résolutions) ou l'approbation de rapports de durabilité (11 résolutions).

Au total, **Sycomore AM s'est exprimé sur 9 Say On Climate, dont 7 proposés par le management.**

	Votes Sycomore AM			Taux de soutien obtenu à l'issue de l'Assemblée Générale
	Abstention	Contre	Pour	
Amundi		×		92,8%
EDP-Energias de Portugal			×	99,4%
Eramet		×		97,4
GEA Group			×	98,4
Gecina			×	91,8
Unilever		×		91,5
TotalEnergies		×		74,6%

Les principales raisons des votes négatifs sur les Say on Climate étaient le **manque de maturité dans les plans** proposés tel que :

- des objectifs proposés de manière non-exhaustive sur les court, moyen et long termes ;
- des objectifs ne couvrant pas de manière satisfaisante les scopes 1, 2 et 3 et/ou aux périmètres d'actions imprécis ;
- le manque de précision sur les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

### ZOOM SUR NOTRE VOTE SUR LE SAY ON CLIMATE D'ERAMET



En 2024, l'entreprise Eramet a soumis pour la première fois sa stratégie climatique au vote de ses actionnaires. Cette résolution a reçu 99,04% d'approbation à l'assemblée générale. Nous avons analysé cette résolution au regard des exigences exprimées dans notre politique de vote et en nous appuyant sur l'analyse publique réalisée par le Forum pour l'investissement responsable avec l'Ademe. Si nous avons salué la transparence sur la contribution de chaque action aux objectifs des scopes 1 et 2, nous avons pu échanger avec l'entreprise concernant plusieurs axes de progrès :

- Distinguer et publier les empreintes carbone, produit par produit, avec idéalement des objectifs de réduction distincts ;
- Fixer un objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sur le scope 3 ;
- Faire le lien entre les objectifs de réduction en intensité et les objectifs absolus sur les scopes 1 et 2 à 2035 et préciser les investissements envisagés pour les différents leviers mobilisés avec un calendrier plus détaillé ;
- Soumettre au vote des actionnaires la mise à jour de la stratégie climat à la suite du 1<sup>er</sup> Say on Climate de l'Assemblée Générale 2024 a minima dans 3 ans.

Nous nous sommes donc exprimés contre cette résolution et encourageons le Groupe à prendre en compte et intégrer ces axes de progrès dans la revue de sa stratégie climat.



## 3.2 La mise en œuvre de notre politique de vote

### Nos actions en Assemblées Générales



En 2024, Sycomore AM a déposé **3 résolutions externes** lors de l'assemblée générale de Peugeot Invest qui s'est tenue le 24 mai 2024. Ce dépôt s'est fait de concert avec Moneta AM et l'Association Des Administrateurs Minoritaires (ADAM). En lien avec notre engagement auprès de l'entreprise en particulier sur les sujets de gouvernance, ces résolutions concernaient : **la distribution de dividendes, les critères de performance inclus dans la rémunération des dirigeants ainsi que l'obligation de détention en action des administrateurs.**

Enoncé de la résolution	Classification ESG	% de vote "pour"	Source
A. Distribution d'un dividende représentant 2,5% de l'ANR, soit 5,97€/action, vs 3,25€ pour celui proposé par le conseil.	G	3,45%	Site internet de l'entreprise
B. Introduction du cours de bourse et de la réduction de la décote par rapport à un échantillon de sociétés comparables dans les critères de rémunération des dirigeants afin de les inciter à réduire la décote du cours.	G	3,53%	
C. Obligation de détention par les administrateurs de 500 actions afin de les intéresser à la valeur de l'action.	G	5,22%	

Dans le cadre de ce dépôt, des points avaient également été inscrits à l'ordre du jour demandant l'examen de : **l'introduction du cours de bourse et de la réduction de la décote dans les critères de rémunération des dirigeants ; l'évaluation du conseil et la tenue de réunion sans les dirigeants ; la transparence sur les conventions réglementées.** Ces résolutions n'ont pas obtenu une majorité de vote « pour ». Néanmoins, nous notons une avancée positive concernant notre dernier point à l'ordre du jour sur les conventions réglementées. Un avenant a été conclu à la licence de marque qui prévoyait le versement à EPF d'une redevance annuelle de 3% des dividendes perçus par Peugeot Invest au titre de ses participations. En mars 2024, cette redevance a été plafonnée à un million d'euros.



TotalEnergies

Sycomore AM a également co-déposé une **résolution à l'assemblée générale de TotalEnergies**. Alors que le mandat de Président de **Patrick Pouyanné** était soumis au vote des actionnaires, nous avons co-déposé, sous l'impulsion d'Ethos, une résolution sur la séparation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général : « Les actionnaires, au moyen d'un vote consultatif, souhaitent ainsi inviter le Conseil d'administration de la Société à décider, conformément à l'article 15 des Statuts, que la Direction générale de la Société soit assumée par une autre personne que le Président du Conseil d'administration, sans que ce changement des modalités d'exercice de la Direction générale de la Société entraîne de modification des Statuts. »

En effet, **la dissociation des fonctions est très largement reconnue comme une bonne pratique de gouvernance** et la concentration des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général d'une société anonyme présente un risque intrinsèque de conflit d'intérêts. Dans le cas spécifique de TotalEnergies, la taille du groupe, les enjeux climatiques de son activité, les modalités de fonctionnement actuelles du conseil d'administration et les conditions dans lesquelles l'administrateur référent exerce ses attributions amènent les actionnaires à demander une évolution dans la gouvernance de l'entreprise, via la dissociation des fonctions. Sans remettre en question le rôle de M. Pouyanné en tant que Directeur général du groupe TotalEnergies, l'objectif était d'introduire une meilleure gouvernance au sein du Conseil. La dissociation des rôles pourrait améliorer les contrepouvoirs du Conseil d'administration notamment lors de débats sur les enjeux climatiques et de transition auxquels fait face la société et améliorer le dialogue avec les actionnaires sur un sujet qui est entièrement sous le contrôle du PDG, alors que pour de nombreux investisseurs, la stratégie de transition de TotalEnergies n'est pas suffisamment ambitieuse. Néanmoins, le Conseil d'administration de TotalEnergies a refusé d'inscrire cette résolution à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Dans la continuité de nos engagements avec l'entreprise, nous nous sommes exprimés contre le **renouvellement du mandat de Président de Patrick Pouyanné et contre le Say On Sustainability de l'entreprise**. Si nous reconnaissons des avancées dans la transparence des éléments communiqués, les objectifs présentés ne permettent pas de s'assurer de l'alignement de la stratégie de l'entreprise avec la limitation du réchauffement à +1,5°C et de sa compatibilité avec l'ambition de neutralité carbone à horizon 2050 affichée. Nous encourageons notamment l'entreprise à augmenter la part des CAPEX alloués aux énergies bas carbone et aux solutions de réduction des émissions à horizon 2028 de 33% à 50% conformément aux recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie, à définir de nouveaux objectifs de réduction des émissions de scope 3 alors que l'objectif 2025 avait été atteint à fin 2023 et à s'assurer de limiter le recours aux technologies de capture d'émissions aux émissions résiduelles.

## 04 Notre gouvernance au service de la durabilité

### 4.1 Gouvernance

L'approche ISR de Sycomore AM est au cœur de notre mission et de notre stratégie. Elle est incarnée au plus haut niveau de l'organisation, historiquement par les trois associés co-fondateurs, **Émeric Préaubert**, **Christine Kolb** et **Cyril Charlot** et, depuis avril 2023, par **Denis Panel**, Directeur Général.

**Anne-Claire Imperiale**, Directrice Sustainability, est responsable de la recherche ESG. Elle supervise les travaux des analystes ESG, conduit les évolutions de nos méthodologies d'analyse ESG et participe plus largement à l'évolution et la promotion de la démarche ISR de Sycomore AM. Elle définit les indicateurs de performance annuels individuels et collectifs, quantitatifs et qualitatifs, des membres de l'équipe d'analyse ESG et propose les éléments de rémunération fixe et variable envisagés. En étroite collaboration avec l'équipe de gestion des risques, elle s'assure de la qualité et de l'efficacité des outils de contrôle et veille à la couverture ESG effective des univers d'investissement. Elle sélectionne les fournisseurs de services externes en lien avec les activités de recherche ESG. Anne-Claire Imperiale a la responsabilité des évolutions des politiques sur lesquelles s'appuie la démarche ISR de Sycomore AM (politique d'intégration ESG, politique d'engagement actionnarial, politique d'exclusion et politique de vote en particulier). Ces documents sont mis à jour chaque année. Les mises à jour importantes font l'objet d'échanges au sein du Comité Sustainability animé par la directrice durabilité et présidé par le directeur général.

Les missions de l'équipe de gestion sont d'investir et de gérer au quotidien nos investissements dans l'intérêt de nos clients, valoriser les entreprises et les analyser selon notre modèle SPICE, suivre les événements pouvant affecter la performance de l'entreprise (actualités, controverses, etc.), dialoguer avec les entreprises (engagement), exercer nos droits de votes en assemblées générales et mesurer la performance globale, financière et non financière, de nos investissements.

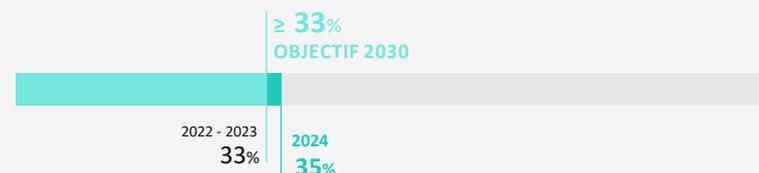
L'équipe ESG développe l'expertise ESG sectorielle et thématique au service de l'analyse et de la sélection des investissements, conduit les actions d'engagement, l'analyse des controverses et les votes. Pour chaque fonds, un référent ESG appuie l'équipe de gestion sur le suivi de l'objectif et de la performance de durabilité du fonds, la mise en œuvre des critères ESG réglementaires et contractuels, et la réalisation de reportings ESG.

### 4.2 Diversité

La diversité est un facteur-clé de succès des dispositifs de gouvernance et de prise de décisions au sein des organisations. La représentation des femmes est un bon indicateur de la capacité d'une entreprise à promouvoir la diversité et l'égalité des chances. Le McKinsey Global Institute avait par ailleurs estimé en 2015 que si chaque pays atteignait le niveau d'égalité des sexes du pays le plus avancé de sa région, cela ajouterait 12 000 milliards de dollars au PIB mondial d'ici 2025<sup>21</sup>.

À fin 2024, 35% des membres de l'équipe de gestion sont des femmes, à comparer à 33% de femmes au sein de l'effectif total. Conformément à la loi Rixain (Art. L. 533-22-2-4), Sycomore AM s'est fixé pour objectif d'atteindre, à horizon 2030, un taux de féminisation d'au moins un tiers des effectifs impliqués dans les processus et décisions d'investissement.

#### EFFECTIF DES FEMMES DANS L'ÉQUIPE DE GESTION



<sup>21</sup> McKinsey Global Institute, "The Power of Parity: how advancing women's equality can add \$12 trillion to global growth", 2015

## 4.3 Politique de rémunération

Conformément à notre politique de rémunération et à l'Article 5 du règlement (UE) 2019/2088 (dit SFDR) « **Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité** », la rémunération du personnel de Sycomore AM se compose au minimum des éléments suivants :



- Une **rémunération fixe** ;
- Une **rémunération variable**, qui récompense la performance individuelle et collective des équipes ;
- Des **dispositifs complémentaires** faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que la participation, le plan d'épargne entreprise (PEE), les plans ou fonds d'épargne retraite collectifs ou individuels (PERCO, « Article 39 »).

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :



- Bénéficier d'une **participation dans le capital de la holding détenant à 100% Sycomore AM** ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un **logement**.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel. À l'issue de chaque exercice, Sycomore AM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise pour en assurer un partage équitable après impôts et taxes entre les collaborateurs salariés, d'une part et, les actionnaires ainsi que l'entreprise pour financer son développement d'autre part. Cette valeur ajoutée est déterminée à partir des frais de gestion perçus sur les portefeuilles des OPC gérés, desquels est déduit l'ensemble des charges hors salaires supportées par la société de gestion. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable). Ce pourcentage est, de manière générale, **proche de 40%**.

Une fois ce budget global de rémunération calculé, **tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle en janvier, à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé**, dans les limites du budget global de rémunération variable. Cette évaluation repose pour tous les membres du personnel sur l'appréciation **d'indicateurs-clés de performance préalablement** proposés par les responsables d'équipe et validés par un comité de direction élargi et tient compte du statut d'entreprise à mission de Sycomore AM.

Le personnel engagé dans des fonctions de gestion et / ou d'analyse financière et / ou extra-financière est rémunéré en fonction de la réalisation des objectifs liés à ses fonctions et des résultats globaux de la société de gestion, appréciés au travers de la valeur ajoutée. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte :



- La **quote-part de chaque portefeuille géré dans la valeur ajoutée de la société de gestion**, sur l'année civile ;
- Le **classement sur trois ans** (ou moins si le portefeuille est géré depuis moins de trois ans) **de chaque portefeuille géré** au sein d'un univers de comparaison arrêté par la direction générale au début de chaque année civile ;
- La **contribution qualitative individuelle** (suivi des valeurs, suggestions d'amélioration, qualité de l'analyse, disponibilité pour les clients, contribution aux travaux transversaux de la société de gestion, management, ...)
- La prise en compte effective de **critères environnementaux, sociaux et de gouvernance** en ligne avec le statut d'entreprise à mission de Sycomore AM ;
- Le **respect de la réglementation**, des procédures et politiques organisationnelles internes.



## 4.4 Moyens humains, financiers et outils

### Moyens humains

À fin 2024, l'équipe ESG était composée de 7 personnes, représentant 30% des effectifs de l'équipe de gestion. À ces 7 personnes s'ajoutent 3 analystes-gérants dont le parcours est issu de l'analyse ESG.

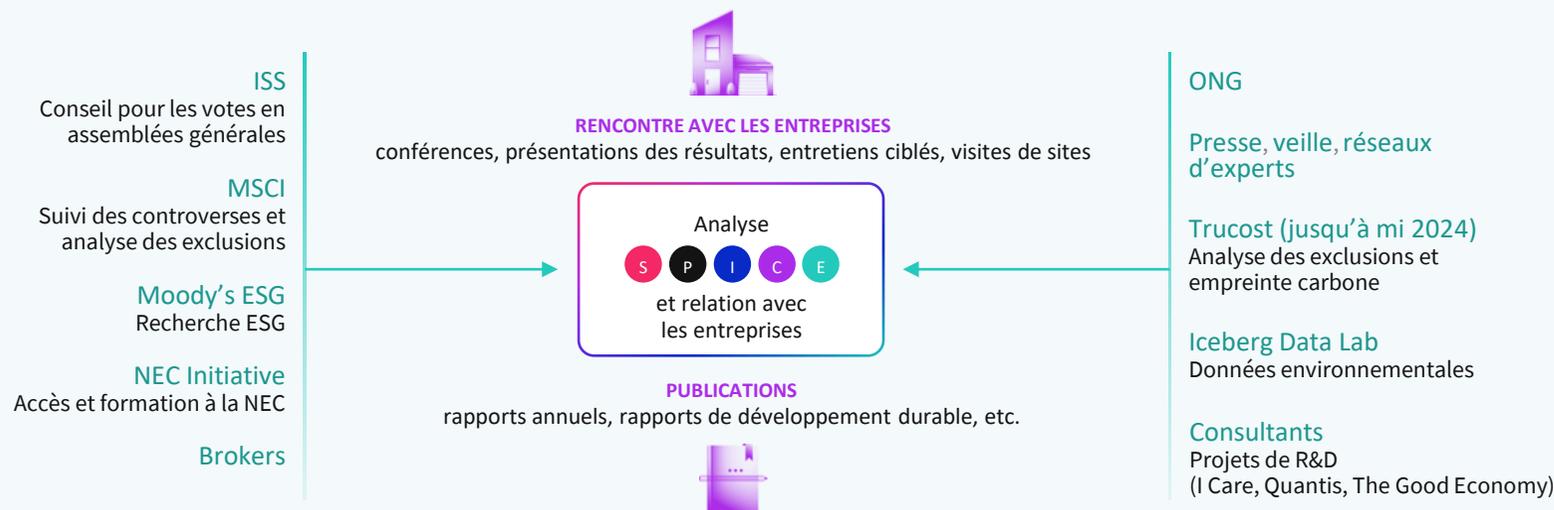
L'ISR et la contribution aux enjeux sociétaux et environnementaux sont au cœur de notre modèle d'entreprise à mission. L'ensemble des collaborateurs, dans leurs fonctions respectives, participent au déploiement de notre stratégie ISR. Nous veillons à la formation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de durabilité. Nous avons ainsi effectué environ 5 heures de formation ESG par collaborateur en moyenne en 2024. Cette moyenne a baissé par rapport à 2023 (12h) en raison de formations certifiantes longues suivies par plusieurs collaborateurs en 2023. Les formations suivies en 2024 sont des formations courtes sur la finance durable, les formations à la nouvelle méthodologie NEC 1.1 et une session test de la fresque de la biodiversité.

### Moyens financiers et outils

En 2024, Sycomore AM a investi 2,5 millions d'euros<sup>22</sup> dans son expertise ESG, soit 33% des dépenses allouées à l'expertise de gestion. En particulier, Sycomore AM a investi en 2024 près de 0,5 millions d'euros en Recherche & Développement, prestataires externes, fournisseurs de données ESG et formations ESG, ce qui représente un peu plus de 24% des dépenses de recherche et de données.

Les outils (SPICE) et métriques d'analyse, de sélection et de reporting (la Contribution Sociétale des produits et services, The Good Jobs Rating, la NEC) sont le fruit de l'accumulation de plus d'une quinzaine d'années d'investissements en expertises interne et externe ainsi qu'en développements informatiques.

L'équipe de gestion s'appuie sur les sources et partenaires identifiés ci-dessous. À noter que la recherche ESG Moody's a été arrêtée courant 2024 suite à l'arrêt des activités de recherche ESG de Moody's. Nos équipes travaillent depuis lors à l'intégration de davantage de données quantitatives MSCI dans nos outils.



■ Experts sur lesquels nous nous appuyons pour mener nos analyses

■ Informations des entreprises que nous analysons directement

<sup>22</sup> Pour en savoir plus sur les moyens alloués nos analyses ESG ainsi qu'à notre gouvernance ESG, consulter notre [politique d'intégration ESG](#).

## 4.5 Transparence et communication

En l'absence de cadre universel et précis en matière de durabilité, Sycomore AM a toujours mis **au cœur de sa démarche l'importance de la transparence**, à la fois sur ses méthodologies et ses résultats en matière d'investissement durable.

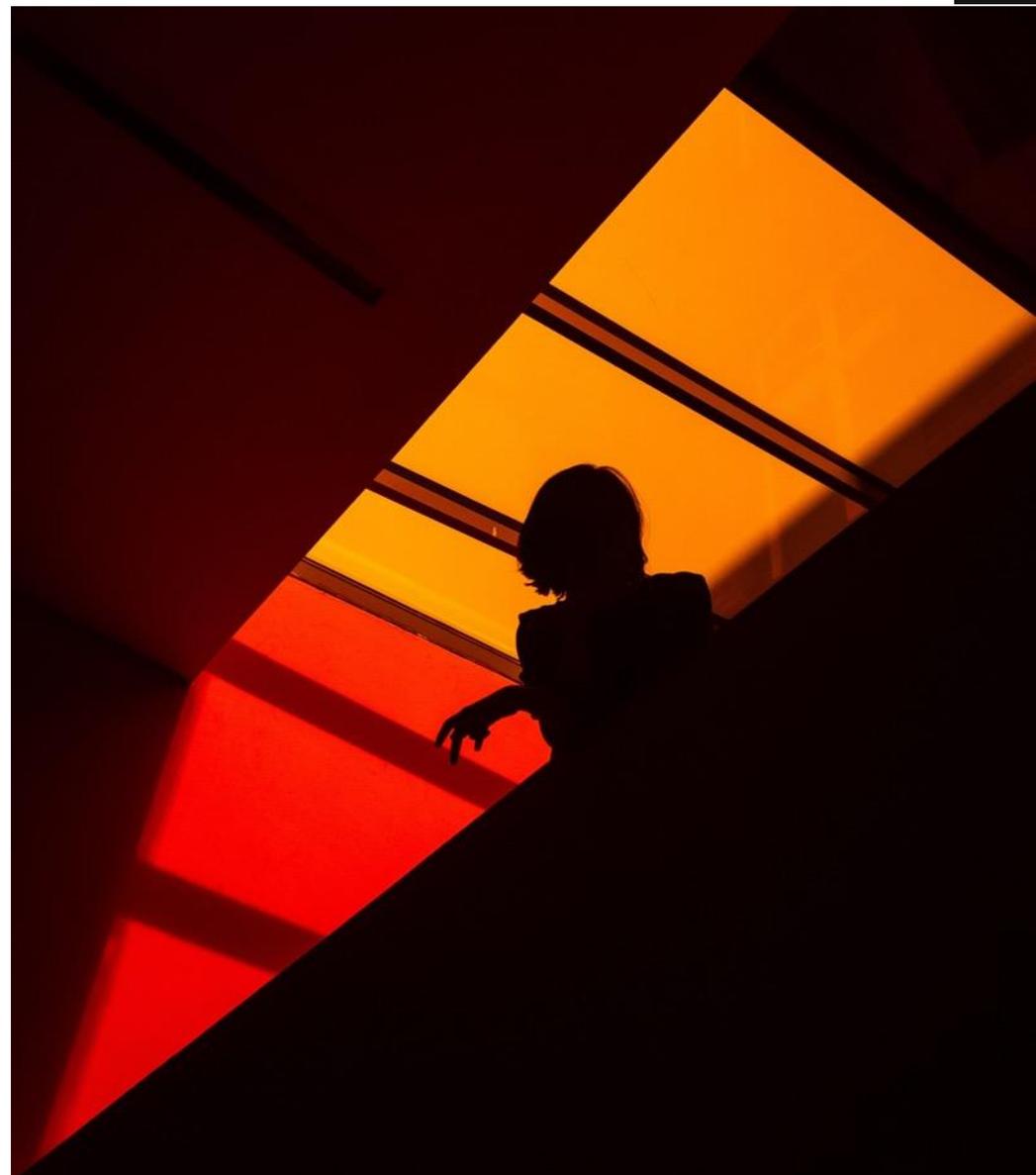
Ainsi, notre site Internet comprend une section dédiée à notre documentation ESG. Celle-ci y est organisée comme suit :

- **Politiques** : politique d'intégration ESG, politique d'engagement actionnarial, politique de votes, politique d'exclusions, politique de prise en compte des principales incidences négatives, politique droits humains,
- **Stratégies** : stratégie capital naturel, charte sociale, charte Tech Responsible, méthodologie The Good Jobs Rating,
- **Rapports** : protocole de reporting, rapport d'entreprise à mission, rapport de durabilité et d'engagement actionnarial de la société de gestion, rapport d'exercice des droits de vote, déclaration de prise en compte des principales incidences négatives, rapports de durabilité et d'engagement actionnarial des fonds ISR,
- **Engagement** : au cas par cas, communiqués de presse ou rapports relatifs à certaines actions d'engagement,
- **Rapport PRI** : reporting complet réalisé en réponse aux principes de l'investissement responsable et rapport d'évaluation.

À compter de 2024, les codes de transparence ne sont plus mis à jour. L'ensemble de l'information est repris dans la documentation ESG de Sycomore AM, dans la documentation légale des fonds ou encore dans les rapports de durabilité et d'engagement actionnarial des fonds.

Au-delà de cette documentation dédiée, les annexes précontractuelles et les informations périodiques en conformité avec le règlement SFDR sont publiées sur les pages dédiées à chaque fonds.

Enfin, depuis 2022, nos reportings mensuels ont été enrichis pour présenter davantage d'indicateurs ESG, l'**exposition aux Objectifs de Développement Durable** de l'ONU, les **controverses** et les actions de **votes** et d'**engagement** mises en œuvre.



## Annexe 1 – Table de correspondance

**STRUCTURE DES INFORMATIONS DE DURABILITÉ DU RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AU CHAPITRE V DE L'ARTICLE D. 533-16-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER APPLICABLE AUX ORGANISMES AYANT PLUS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE TOTAL DE BILAN ASSUJETTIS À LA FOIS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT ET AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019.**

**CORRESPONDANCES  
AU SEIN DU DOCUMENT**

I. Informations issues des dispositions de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat		
<b>A</b>	<p><b>Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance</b> : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au a), b) et e) du 1° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p><a href="#">Notre démarche d'investisseur responsable</a> <a href="#">Statistiques de nos fonds par label</a></p>
<b>B</b>	<p><b>Moyens internes déployés par l'entité</b> : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au 2° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p><a href="#">Moyens humains &amp; financiers et outils</a></p>
<b>C</b>	<p><b>Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité</b> : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au 3° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p><a href="#">Gouvernance</a> <a href="#">Politique de rémunération</a></p>
<b>D</b>	<p><b>Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre</b> : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations au 4° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p><a href="#">Nos dialogues et actions d'engagement</a> <a href="#">La mise en œuvre de notre politique de vote</a></p>
<b>E</b>	<p><b>Taxonomie européenne et combustibles fossils</b> : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations au 5° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p><a href="#">L'analyse environnementale de nos investissements</a></p>
<b>F</b>	<p><b>Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, la stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'Article L. 222-1 B du code de l'environnement</b> : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations au 6° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p><a href="#">L'analyse environnementale de nos investissements</a></p>
<b>G</b>	<p><b>Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants</b> : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations au 7° du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>	<p><a href="#">L'analyse environnementale de nos investissements</a></p>

## Annexe 1 – Table de correspondance

**STRUCTURE DES INFORMATIONS DE DURABILITÉ DU RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AU CHAPITRE V DE L'ARTICLE D. 533-16-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER APPLICABLE AUX ORGANISMES AYANT PLUS DE 500 MILLIONS D'EUROS DE TOTAL DE BILAN ASSUJETTIS À LA FOIS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT ET AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019.**

**CORRESPONDANCES  
AU SEIN DU DOCUMENT**

<b>I. Informations issues des dispositions de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat</b>	
<b>H</b>	<p>Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au 8° et 8° bis du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>
	<a href="#">Notre modèle d'analyse fondamentale des entreprises : SPICE</a>
<b>I</b>	<p>Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat fournissent les informations prévues au 1° c) du III de l'Article D. 533-16-1 du code monétaire et financier.</p>
	<a href="#">Classification SFDR de nos fonds</a>
<b>II. Informations issues des dispositions de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019</b>	
<b>J</b>	<p>Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'Article 5 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022.</p>
	<a href="#">Analyse SPICE et risques de durabilité</a>
<b>K</b>	<p>Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'Article 6, paragraphe 1, points a), b) et c) du règlement délégué (UE) 2022/1288.</p>
	<a href="#">Analyse SPICE et risques de durabilité</a>
<b>L</b>	<p>Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'Article 7 du règlement délégué (UE) 2022/1288.</p>
	<a href="#">Analyse SPICE et risques de durabilité</a>
<b>M</b>	<p>Politique d'engagement : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'Article 8 du règlement délégué (UE) 2022/1288.</p>
	<a href="#">Notre engagement actionnarial</a>
<b>N</b>	<p>Références aux normes internationales : les entités assujetties aux obligations de publication de l'Article 4 du règlement (UE) 2019/2088 fournissent les informations prévues à l'Article 9 du règlement délégué (UE) 2022/1288.</p>
	<a href="#">Analyse SPICE et risques de durabilité</a>

## Annexe 2 – Documentation associée à notre démarche d'investisseur responsable

Fréquence	Nom	Description du contenu
APPLIQUÉS DE MANIÈRE PERMANENTE, MIS À JOUR ANNUELLEMENT	<b><u>Politique d'intégration ESG</u></b>	Notre politique d'intégration ESG se place au cœur de notre projet d'entreprise et au service de notre mission. Ce document présente ainsi les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG et introduit les autres politiques.
	<b><u>Politique d'engagement actionnarial</u></b>	L'engagement actionnarial consiste à inciter les entreprises à améliorer structurellement leurs pratiques en matière de durabilité, en formulant des axes d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un suivi de long terme. C'est un élément clé de la mise en œuvre notre mission. La politique détaille le champ d'application de nos actions d'engagement, leur priorisation, notre implication dans des actions collaboratives et fait le lien avec nos politiques de vote et d'exclusion.
	<b><u>Politique de vote</u></b>	Membre de l'Association Française de la Gestion financière depuis la création de Sycomore AM, notre politique de vote s'inspire naturellement des recommandations sur le gouvernement d'entreprise de l'AFG. Ce document est revu chaque année pour prendre en compte l'évolution des pratiques d'investissement et de gouvernance d'entreprise. Nous exerçons les droits de vote en toute indépendance et dans l'intérêt exclusif des clients.
	<b><u>Politique d'exclusion</u></b>	Elle présente les trois niveaux d'exclusion appliqués à notre univers d'investissement. La politique socle s'applique à tous nos fonds et mandats et couvre la violation du Pacte Mondial des Nations Unies, l'armement controversé, le charbon, le tabac et les pesticides. La politique ISR s'applique à nos fonds labélisés ISR et couvre additionnellement les activités suivantes : armement et munitions conventionnels, pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels, production d'électricité carbonée. Le troisième niveau couvre les exclusions spécifiques aux labels Towards Sustainability, Umweltzeichen, FNG, Relance et Greenfin.
	<b>Politique de prise en compte des principales incidences négatives</b>	Ce document présente la manière dont les indicateurs de principales incidences négatives sont pris en compte dans nos décisions d'investissement. Nous y détaillons les seuils d'exclusions définis pour chaque indicateur dans le cadre de l'application de notre définition d'investissement durable au sens du règlement SFDR.
	<b>Protocole de reporting de performance ESG</b>	Ce document présente les indicateurs reportés dans les rapports Investisseur Responsable des fonds ISR et des fonds soumis aux exigences de l'Article 29 LEC. Il précise les définitions, les méthodologies de calculs et de consolidation de chaque indicateur ainsi que les rôles et responsabilités en matière de reporting et de vérification des données.

## Annexe 2 – Documentation associée à notre démarche d'investisseur responsable

Fréquence	Nom	Description du contenu
APPLIQUÉS DE MANIÈRE PERMANENTE, MIS À JOUR PONCTUELLEMENT	<b><u>Stratégie Capital Naturel</u></b>	En complément de notre politique d'intégration ESG, notre stratégie Capital Naturel synthétise notre approche en matière de prise en compte de l'environnement et de la notion de capital naturel. Elle suit les recommandations de la TCFD et vise à répondre aux exigences réglementaires applicables en matière de gestion des risques environnementaux dans la gestion de portefeuilles. Elle guide les améliorations de nos outils, processus et pratiques de gestion.
	<b><u>Charte Sociale</u></b>	Ce document a pour objectif de partager notre approche du capital social avec l'ensemble de nos parties prenantes et en particulier avec les entreprises que nous ciblons dans le cadre de nos investissements. Elle s'inscrit pleinement dans notre philosophie et notre positionnement d'investisseur responsable. Notre démarche est d'évaluer dans quelle mesure les entreprises répondent aux problématiques clés des 3 parties prenantes que nous avons identifiées : les consommateurs, les collaborateurs et les collectivités. Pour chaque partie prenante, la charte explicite notre approche 3 E : éviter, évaluer, engager.
	<b><u>Politique Droits Humains</u></b>	Fruit d'une concertation avec l'ensemble de nos collaborateurs et nos parties prenantes externes appuyée par l'expertise de SILA Consulting et en ligne avec les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, cette politique fixe un cadre pour assurer la prise en compte des enjeux associés au respect des droits humains, que ce soit dans notre rôle d'entreprise ou d'investisseur.
	<b><u>Charte Tech Responsable</u></b>	Elaborée en partenariat avec Revaia, cette charte présente notre approche d'investisseur responsable appliquée au domaine de la Technologie.
	<b><u>Méthodologie The Good Jobs Rating</u></b>	Ce document détaille la méthodologie et les indicateurs sous-jacents à la métrique The Good Jobs Rating d'évaluation de la capacité d'une entreprise à contribuer à l'ODD 8 relatif à l'emploi décent à travers la création d'emplois pérennes de qualité et là où la demande se fait le plus sentir.

## Annexe 2 – Documentation associée à notre démarche d'investisseur responsable

Fréquence	Nom	Description du contenu
PUBLIÉS ANNUELLEMENT	Par fonds <b>Prospectus et DIC</b>	Les prospectus et documentations clés pour l'investisseur constituent la documentation précontractuelle disponible sur les pages Internet de chaque fonds ouvert. Ils sont mis à jour au fil de l'eau selon l'évolution des obligations réglementaires et en cas d'évolution dans la gestion du fonds. Ils ont été mis en jour en 2021 pour répondre aux nouvelles exigences de transparence du règlement SFDR.
	<b><u>Rapport d'entreprise à mission</u></b>	Ce rapport présente nos réalisations au regard de nos objectifs statutaires afin de rendre compte de l'avancement de notre mission. Il est préparé par le Comité de mission.
	<b>Rapport de durabilité et d'engagement actionnarial</b>	Ce rapport présente l'avancement de notre démarche d'investisseur responsable et nos actions d'engagement : évolution de notre offre et de notre modèle d'analyse, actions menées au service du développement de l'ISR, performance de durabilité de nos fonds, résultats de nos actions d'engagement actionnarial et recherche d'impacts de nos fonds thématiques. Il répond aux exigences de l'Article 29 de la loi Energie-Climat n°2019-1147 du 08/11/2019.
	<b><u>PRI Transparency Report</u></b>	En tant que signataire des PRI, nous reportons annuellement nos résultats et progrès en matière d'investissement responsable au travers du questionnaire proposé par les PRI. Nous rendons public le document détaillé présentant l'ensemble de nos réponses.
	<b><u>Rapport d'exercice des droits de votes</u></b>	Conformément à la réglementation, nous publions annuellement les statistiques relatives à l'exercice de nos droits de votes en assemblées générales. Nous rendons également compte dans ce rapport des principales raisons de contestation de certaines résolutions et de notre soutien à des résolutions sur les enjeux environnementaux ou sociaux le cas échéant.
	Par fonds <b>Rapport de durabilité et d'engagement actionnarial</b>	À l'échelle de chaque fonds ISR, ce rapport rend compte de la prise en compte des enjeux de durabilité et des résultats au regard des objectifs de durabilité de chaque fonds. Il est conforme aux exigences du label ISR, reprend des éléments relatifs au règlement SFDR sur les investissements durables et tient compte partiellement ou totalement pour les fonds supérieurs à 500 millions d'euros d'encours sous gestion des obligations relatives à l'Article 29 de la Loi Energie Climat.
	<b>Rapport annuel et annexe de reporting périodique SFDR</b>	Un rapport annuel est produit pour chaque fonds selon le calendrier de clôture de l'exercice de chaque fonds. A compter des clôtures au 31 décembre 2021, ces rapports annuels présentent une annexe répondant aux exigences du règlement SFDR pour les fonds Article 8 et Article 9 et détaillent ainsi les investissements durables réalisés et la prise en compte des enjeux de durabilité dans la gestion de portefeuille.

## Annexe 3 – Tableau PAI

Indicateur d'incidence négative	Définition	2024 data (rebasée)	2023 data	Unité	Taux de couverture (2024)	Source (2024)	Explications des variations	Mesures prises pour gérer les impacts négatifs résiduels
<b>Émissions Carbone</b>	Émissions de gaz à effet de serre, scope 1, 2 et 3	1 932 786	1 037 678	tonnes eq CO <sub>2</sub>	82%	MSCI	Changement de source de données et amélioration de la couverture sur les émissions de scope 3 via les émissions estimées notamment.	Plusieurs fonds d'investissement ont pour objectif, depuis début 2025, de surperformer leur indice de référence sur l'intensité carbone scope 1, 2 et 3. La révision des objectifs environnementaux de Sycomore AM est planifiée en 2025.
<b>Empreinte Carbone</b>	Empreinte carbone, scope 1, 2 et 3	241	160	tonnes eq CO <sub>2</sub> /M€	83%	MSCI		
<b>Intensité Carbone</b>	Intensité carbone, scope 1, 2 et 3	513	235	tonnes eq CO <sub>2</sub> /M€	83%	MSCI		
<b>Exposition fossile</b>	Part des investissements réalisés dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles	0,7%	2,7%	%	80%	MSCI	Renforcement de la politique d'exclusion relative aux énergies fossiles courant 2024, en conformité avec les mises à jour de plusieurs labels.	Maintien d'une politique d'exclusion parmi les plus avancées.
<b>Part conso &amp; prod énergies non renouvelable</b>	Part de la production et de la consommation d'énergie issue d'énergies non renouvelables	60%	56%	%	80%	MSCI	Moindre exposition des portefeuilles aux énergies renouvelables résultant de la sélection de valeurs par les gérants.	Maintien d'une politique d'exclusion parmi les plus avancées.
<b>Intensité de la consommation d'énergie des secteurs à fort impact climatique</b>	Consommation d'énergie en GWh par million EUR de revenu des entreprises investies	0,4	0,5	GWh/M€	82%	MSCI	Variations peu significatives, liées à la sélection de valeurs au sein des secteurs concernés et en tenant compte des exclusions applicables à chaque fonds.	Maintien d'une politique d'exclusion parmi les plus avancées.

## Annexe 3 – Tableau PAI

Indicateur d'incidence négative	Définition	2024 data (rebasée)	2023 data	Unité	Taux de couverture (2024)	Source (2024)	Explications des variations	Mesures prises pour gérer les impacts négatifs résiduels
<b>Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité</b>	<i>Part des investissements réalisés dans des entreprises avec des activités pouvant impacté négativement la biodiversité et situées dans ou près de zones sensibles pour la biodiversité</i>	24%	12%	%	85%	MSCI	Changement de source de données, taux de couverture 2024 de 85%	Poursuite de travaux de R&D sur la prise en compte de la biodiversité dans nos investissements.
<b>Pollution de l'eau</b>	<i>Tonnes d'émissions dans l'eau rejetées par les entreprises investies, par million EUR investi</i>	3,0	0,5	tonnes /M€	16%	MSCI	Aucune interprétation possible : changement de source de données et taux de couverture 2024 à 16%.	Maintien de l'exclusion des producteurs de pesticides. Sur les polluants non visés par la réglementation : à noter la conduite d'une veille et d'actions d'engagement sur les polluants éternels (PFAS).
<b>Production de déchets dangereux</b>	<i>Tonnes de déchets dangereux produits par les entreprises investies, par million EUR investi</i>	1,2	0,9	tonnes /M€	81%	MSCI	Changement de source de données, taux de couverture 2024 de 81%	Pas de mesure spécifique. Intégration des enjeux de gestion des déchets à notre analyse environnementale.
<b>Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et de l'OCDE</b>	<i>Part des investissements réalisés dans des entreprises ayant violé les principes du pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales</i>	0,0%	0,0%	%	82%	MSCI	Pas de variation, aucune exposition.	Maintien de l'exclusion des entreprises exposées à des controverses très sévères.

## Annexe 3 – Tableau PAI

Indicateur d'incidence négative	Définition	2024 data (rebasée)	2023 data	Unité	Taux de couverture (2024)	Source (2024)	Explications des variations	Mesures prises pour gérer les impacts négatifs résiduels
<b>Absence de processus et de mécanismes de contrôle de conformité aux principes du pacte mondial des Nations unies</b>	<i>Part des investissements réalisés dans des entreprises n'ayant pas mis en place de politiques visant à suivre la conformité avec les principes du pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales ou n'ayant pas de dispositif d'alertes pour gérer les violations à ces principes</i>	0,0%	0,0%	%	87%	MSCI	Pas de variation, aucune exposition.	Pas de mesure spécifique.
<b>Écart de rémunération non ajusté entre les sexes</b>	<i>Moyenne de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes des entreprises investies, non ajustée</i>	11%	7%	%	71%	MSCI		Actions d'engagement en vue d'augmenter la couverture (71% en 2024) et de limiter les écarts de rémunération. Un fonds vise à surperformer son indice de référence sur cet indicateur.
<b>Mixité au sein du conseil d'administration</b>	<i>Part des femmes dans les conseils d'administration des entreprises investies</i>	41%	36%	%	81%	MSCI		Maintien de notre politique de votes exigeant 40% de femmes dans toutes les géographies et de nos actions d'engagement visant la diversité à tous les niveaux des organisations.
<b>Exposition à des armes controversées</b>	<i>Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées</i>	0,0%	0,0%	%	88%	MSCI	Pas de variation, aucune exposition.	Maintien de l'exclusion des armes controversées.



**sycomore  
am**

[www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)

14 avenue Hoche  
75008 Paris